



Renforcer les synergies entre la conservation de la biodiversité et l'action climatique à Madagascar

Étude sur l'alignement entre la mise en œuvre des SPANB et des CDN à Madagascar

Dans le cadre du :

Mise en oeuvre par :



Table des matières

Résumé	09
1. Introduction	11
1.1. Contexte et étude	11
1.2. Objectifs de l'étude et description du processus	12
2. Vue d'ensemble des liens et contradictions potentiels entre le changement climatique et la biodiversité et des cadres pertinents	13
2.1. Introduction thématique	13
2.2. Cadres nationaux : objectifs et domaines prioritaires pour renforcer les synergies entre biodiversité et changements climatiques	14
3. Synergies dans les processus de gouvernance	17
3.1. Dispositifs institutionnels	17
3.1.1. Structures gouvernementales nationales existantes	17
3.1.2. Les organisations de la société civile	19
3.1.3. Synergies existantes ou potentielles	22
3.2. Opportunités et risques	23
3.3. Potentiels et défis pour les communautés locales dans la planification, la mise en oeuvre et l'établissement de rapports sur les SPANB et les CDN	27
3.4. Points d'entrée et incitations aux synergies et aux actions supplémentaires visant à renforcer la gouvernance	28
4. Mise en oeuvre sectorielle	29
4.1. Objectifs sectoriels et priorités pour renforcer les synergies dans la mise en oeuvre des CDN et du SPANB	29
4.2. Analyse des principaux potentiels et risques liés au climat et à la biodiversité dans les secteurs sélectionnés	29
4.2.1. Analyse des potentiels de conservation de la biodiversité, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de sécurité alimentaire et des communautés locales	29
4.2.2. Analyse des risques potentiels pour la conservation, de la biodiversité, l'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de sécurité alimentaire, des communautés locales	32
4.3. Domaine de renforcement de la mise en oeuvre du SPANB/CDN dans les secteurs sélectionnés	37
4.3.1. Renforcement des normes et des garanties existantes	37
4.3.2. Points d'entrée et incitations pour les synergies et les actions futures	38
5. Mobiliser des financements publics et privés pour la mise en oeuvre des CDN/SPANB	40
5.1. Potentiels et risques concernant les sources publiques de financement du climat et de la biodiversité en appliquant une approche intégrée	41
5.2. Possibilités d'améliorer la coordination et la cohérence entre les fonds et les points focaux nationaux	42
5.3. Opportunités et risques des différents instruments politiques pour mobiliser des financements privés et pour créer un environnement propice à la réduction des risques liés aux investissements du secteur privé dans des solutions soutenant les synergies dans la mise en oeuvre du SPANB et des CDN	42

5.4. Points d'entrée et incitations pour les synergies et les actions futures	44
6. Amélioration des processus du suivi et de production de rapports	46
6.1. Mécanismes de signalement existants susceptibles de favoriser les synergies entre la biodiversité et le climat	46
6.1.1. Objectifs et priorités de mise en oeuvre en matière de climat et de biodiversité	47
6.1.2. Exigences en matière de rapports (dans le cadre de la CDB et CCNUCC)	47
6.2. Potentiels de synergie et lacunes dans les lignes directrices en matière du suivi et de communication de l'information	48
6.3. Outils d'appui au suivi de la mise en oeuvre du SPANB et des CDN utilisés par les acteurs nationaux	49
6.4. Point d'entrée et incitations pour les synergies et les actions futures	49
7. Recommandations	52
7.1. Du point de vue structurel	52
7.2. Du point de vue technique	55
8. Conclusion	56
Bibliographie	58
ANNEXE: Liste des personnes consultées	60

Liste des abréviations

ACC	Adaptation aux Changements Climatiques
AFD	Agence Française de Développement
AFE	Adaptation fondée sur les Écosystèmes
AMP	Aire Marine Protégée
AVG	Alliance Voahary Gasy
BAD	Banque Africaine de Développement
CBIT	Capacity Building Initiative for Transparency (Initiative de renforcement des capacités pour la transparence)
CC	Changements Climatiques
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CES	Cellule Environnementale Sectorielle
CI	Conservation International
CIME	Comité Inter-Ministériel pour l'Environnement
CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CLB	Communautés Locales de Base
CLP	Comité Local des Parcs
CMB	Cadre Mondial pour la Biodiversité
CNULCD	Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification
CPGU	Cellule de Prévention et d'appui à la Gestion des Urgences
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées

DAPRNE	Direction des Aires Protégées, des Ressources Naturelles Renouvelables et des Écosystèmes
DGGE	Direction Générale de la Gouvernance Environnementale
FAO	Food and Agriculture Organisation (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FAPBM	Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar
FCPF	Forest Carbon Partnership Facility (Fonds de partenariat pour le carbone forestier)
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
FOFIFA	Foibem-pirenena momba ny Fikarohana ampiharina amin'ny Fampandrosoana ny eny Ambanivohitra (Centre National de Recherche Appliquée au Développement Rural)
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GCF	Gestion Contractualisée des Forêts
GELOSE	Gestion Locale Sécurisée
GERP	Groupe d'Étude et de Recherche sur les Primates
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Coopération internationale du gouvernement allemand pour le développement)
GTCC	Groupe Thématique Changement Climatique
HAC	High Ambition for Coalition for Nature and People (Haute Ambition pour la Nature et les Peuples)
IPBES	Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques)

IRD	Institut de Recherche pour le Développement
JICA	Japan International Cooperation Agency
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau (Institution de crédit allemande pour la reconstruction)
MDAT	Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEAH	Ministère de l'Eau, de l'hygiène et de l'Assainissement
MINAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MNP	Madagascar National Parks
MPEB	Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue
MSANP	Ministère de la Santé Publique
MTM	Ministère du Transport et de la Météorologie
NORAD	Norwegian agency for development cooperation
OC DVOR	Organe de Coordination des actions stratégiques pour la Diplomatie Verte et des Organismes Rattachés
ONE	Office National pour l'Environnement
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANLCC	Plan d'Actions National pour la Lutte contre le Changement Climatique
PGE	Politique Générale de l'État
PNA	Plan National d'Adaptation
PNAE	Plan National d'Actions Environnementales
PNEDD	Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable
PNGRC	Politique Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes
PNLCC	Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique

PNUD	Programme des Nations-unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PREAA	Programme de Réduction des Émissions Ala Atsinanana
QMM	Qit Mineral Madagascar
REDD	Réduction des Émissions (de GES) dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
SENV	Secretariat d'état chargé des Nouvelles Villes
SFN	Solution Fondée sur la Nature
SPANB	Stratégie et Plan d'Actions National pour la Biodiversité
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USAID	United States Agency for International Development
WB	World Bank
WCS	Wildlife Conservation Society
WWF	World Wide Fund for Nature

Résumé

Madagascar procède actuellement à la mise à jour de sa Stratégie et Plan d'Actions National pour la Biodiversité (SPANB) en définissant des objectifs s'alignant sur les 23 cibles du Cadre Mondial de la Biodiversité, et les indicateurs y afférents. En 2025, la mise à jour du Plan National d'Adaptation (PNA) aux changements climatiques est également planifiée. Ces deux démarches offrent l'opportunité d'alignement d'actions des deux agendas.

Recommandations

Gouvernance

- Le Ministre en charge de l'environnement affiche la volonté d'accorder une importance égale aux trois Conventions de Rio, pour un véritable développement durable. Cette vision permet un pilotage de haut niveau des réflexions dont il faut mettre au profit d'actions synergiques.
- L'existence de l'Organe de Coordination des actions stratégiques pour la Diplomatie Verte et des Organismes Rattachés (OC DVOR) directement rattaché au Ministre, constitue un atout à capitaliser dans cette perspective.
- Il ne s'agit pas simplement d'aligner des activités sur les objectifs de l'un ou de l'autre agenda, mais de coordonner celles qui favorisent une convergence vers des objectifs communs, afin de structurer un ou plusieurs projets reflétant une véritable synergie entre les deux cadres d'action.

- Madagascar a une grande superficie, avec des écosystèmes très variés aussi riches les uns que les autres, ainsi que des facteurs socio-culturels et économiques très diversifiés. Ceci renforce la nécessité des programmes synergiques et bien ciblés. La décentralisation doit être effective.

Mise en œuvre sectorielle

- L'élaboration des deux précédentes CDN et le processus de mise à jour actuelle de la SPANB sont conduits d'une manière participative, en faisant appel à différentes compétences : sociologie, biodiversité, foresterie, climat, économie, etc. Des séries d'ateliers sont organisés et les acteurs sur le terrain sont également consultés. Les informations recueillies au cours de ces rencontres sont riches et sont à capitaliser.

- Au sein des autres ministères, il existe une “cellule environnementale sectorielle”, qu’il faut renforcer pour l’intégration « biodiversité-climat autres activités sectorielles » : personnes-ressources, moyens financiers, moyens de communication, renforcement des connaissances, capacité de mobilisation de fonds.

- Il faut accorder une importance particulière aux partages et échanges : entre les départements au sein du ministère en charge de l’environnement ; entre la cellule environnementale et les autres départements du même ministère ; entre les cellules environnementales des différents ministériels, pour faciliter la synergie dans l’élaboration et la mise en œuvre de la SPANB et la CDN. La “démystification” de la biodiversité et des changements climatiques doit se faire à travers des réflexions et des missions communes et intersectorielles, pour que les autres secteurs se sentent concernés, selon leurs domaines.

Financement

- L’allocation budgétaire des cellules environnementales doit être à la hauteur des besoins, au sein des ministères respectifs.

- Ce sont souvent les bailleurs de fonds qui canalisent leurs financements vers les thèmes qui les intéressent. Le Gouvernement doit inverser cette tendance à travers sa propre programmation intersectorielle et coordonnée, avec un système de suivi robuste, et sortir de « l’approche projet ».

- Le secteur privé est encore peu impliqué. Des informations et des démarches incitatives (mesures fiscales, démystification des thématiques) doivent leur être adressées.

Suivi et de production de rapports

- Le montage de programmes alignant biodiversité et climat (et éventuellement avec d’autres secteurs) doivent s’accompagner de cadre de suivi avec des indicateurs de réalisations, mais surtout avec des objectifs et indicateurs montrant les impacts obtenus grâce à la mise en synergie.

- Pour chaque programme synergique, un unique mécanisme de rapportage doit être développé, montrant les entités d’exécution, les partenaires, les financements. Le pilotage et la supervision doivent être clarifiés dès le début, et les revues ainsi que les missions de suivi doivent être régulières, impliquant particulièrement les communautés locales.

1.

Introduction



1.1 Contexte de l'étude

Madagascar a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) et a publié son texte d'application en 1995, ainsi que les différents textes qui en découlent, comme le Protocole de Nagoya, la Convention de Bonn, le Protocole de Carthagène, la Convention Ramsar, Convention de Nairobi et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). De même, le Pays a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et son texte d'application en 1998, puis les différents textes qui y sont liés, notamment le Protocole de Kyoto et l'Amendement de Doha, ainsi que l'Accord de Paris.

En tant que Pays-Partie de la CDB, Madagascar adhère au nouveau Cadre Mondial pour la Biodiversité (Global Biodiversity Framework - GBF) adopté lors de la quinzième Conférence des Parties (COP 15) de Kunming-Montréal en 2022, qui succède au Plan Stratégique 2010-2020 dont sont issus les Objectifs d'Aichi (adoptés en 2010). Le nouveau cadre mondial se compose de quatre objectifs globaux pour l'horizon 2050, axés sur la santé des écosystèmes et des espèces, notamment pour mettre fin à l'extinction d'origine anthropique d'espèces, l'utilisation durable de la biodiversité, le partage équitable d'avantages, ainsi que la mise en œuvre et le financement. Il se décline en 23 Cibles à atteindre dès 2030. L'atteinte de ces 23 cibles

permettrait la conservation de 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures et des zones côtières et marines, la restauration de 30 % des écosystèmes dégradés, la réduction de moitié de l'introduction d'espèces envahissantes, et la réduction des subventions. Ce, en vue d'enrayer la perte de biodiversité et que la tendance s'inverse, aux fins de restauration de la nature.

De ce nouveau cadre mondial est issu le « Projet de renforcement de la mise en œuvre nationale des cibles globales pour la biodiversité », soutenu par le Gouvernement allemand, visant à appuyer certains pays, dont Madagascar, pour la prise en compte des 23 cibles du GBF dans la mise à jour du document « Stratégie et Plans d'Actions National sur la Biodiversité » (SPANB).

Par ailleurs, dans ce même cadre, le partenariat d'accélération des SPANB a été mis en place,⁽¹⁾ dont la structure est similaire à celle du partenariat avec les contributions déterminées au niveau national (CDN) dans le cadre de la CCNUCC.

Madagascar a élaboré son premier document SPANB en 2015, dans le but de contribuer à l'atteinte des objectifs d'Aichi. Avec l'adoption du GBF qui constitue le nouveau référentiel stratégique de la CDB, le pays a entamé le processus de mise à jour de ce document SPANB en Février 2024 et en mettant en place la « Plateforme pour la Biodiversité » dans la

¹ À l'initiative de la Colombie avec le soutien de l'Allemagne et d'autres pays bénéficiaires et bailleurs de fonds intéressés, ainsi que ONG

même foulée. Les objectifs actualisés ont été définis en amont de la COP 16 de la CDB, qui s'est tenue du 21 octobre au 1er novembre 2024 en Colombie, afin de refléter les contributions nationales aux cibles du Cadre mondial pour la biodiversité. Le processus de mise à jour de la SPANB est toujours en cours et devrait être finalisé d'ici la fin de l'année 2025. De même, la deuxième CDN a été finalisée en Novembre 2022, avec un document de mise en œuvre élaboré, en 2023. La prochaine mise à jour est prévue en 2025.

C'est dans ce contexte que l'analyse des synergies existantes entre les programmes sur le climat et la biodiversité et l'identification des opportunités pour réduire les efforts et améliorer leur impact est commandée, avec l'appui de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ).



1.2 Objectifs de l'étude et description du processus

La conduite de la présente analyse est d'autant plus pertinente qu'actuellement, le Gouvernement de Madagascar, à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) affiche sa volonté de donner une égale importance aux trois grandes conventions de Rio, relatives à la Biodiversité (CDB), à la lutte contre le changement climatique (CCNUCC) et à la lutte contre la désertification (CNULCD).

Pour la présente étude, l'objectif global est que les résultats de l'étude sur le cas de Madagascar concernant les synergies et les enseignements tirés des processus de CDN et du SPANB, et les publications y afférentes, soient disponibles.

Et comme objectifs spécifiques, de (i) mettre en évidence les liens et synergies existantes ou non entre les deux agendas (biodiversité et changement climatique) et leurs mécanismes respectifs, ainsi que des opportunités concrètes et des leçons qui peuvent être tirées, dans les processus de formulation et de mise en œuvre des dern-

iers documents de SPANB et de CDN, et de (ii) formuler des recommandations pour des synergies et des points d'entrée concrets, en vue de soutenir les futurs processus de révision et de mise à jour de la CDN et de la SPANB.

Pour ce faire, la démarche suivante est adoptée:

- Analyses documentaires continues pour identifier les liens entre le changement climatique et la perte de biodiversité, identifiés dans différents rapports/ documents/ publications produits au niveau national et au niveau international (ex : par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques - IPBES, et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat - GIEC, etc...).

- Consultations de parties prenantes: Ministères sectoriels, partenaires techniques et financiers, organisation de la société civile, représentants des communautés locales, et éventuellement, du secteur privé⁽²⁾. Les questions tiendront compte d'une part, du contexte politique, juridique et institutionnel, du mode d'implication des différents acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux, des contextes sectoriels dans les processus d'élaboration et/ou de mise en œuvre des CDN et de la SPANB, et d'autre part, de recueillir les souhaits et suggestions concernant leurs implications relatives à ces agendas.

Les sujets relatifs aux financements seront également abordés : financements internes, mobilisation de ressources externes, suivis des financements.

- Rédaction du rapport d'analyse, contenant des recommandations sur les alignements potentiels et les synergies, à l'endroit des parties prenantes de Madagascar (Le Gouvernement et toutes entités concernées ou touchées par la CDB/SPANB et la CCNUCC/CDN).

² 34 personnes issues de 25 institutions différentes sont identifiées.



2.

Vue d'ensemble des liens et contradictions potentiels entre le changement climatique et la biodiversité, et des cadres pertinents



2.1 Introduction thématique

La richesse de sa biodiversité reconnue mondialement, à travers l'importance de sa faune et de sa flore et leurs taux d'endémicité élevés, ainsi que ses divers écosystèmes terrestres (dont les bassins versants et les forêts en particulier), et aquatiques, confèrent souvent à Madagascar l'appellation de « sanctuaire » de la nature. Toutefois, cela est dû à différents facteurs directs et indirects - déboisement ou défrichement ou déforestation pour la recherche de terre exploitable et la recherche de bois d'énergie et de construction, exploitation du sous-sol, recherche des gains faciles à travers des exploitations illicites des ressources naturelles, changements d'utilisation des terres et des forêts (urbanisation, constructions d'infrastructures, ...), démographie galopante, etc... Cette richesse naturelle est sous constante pression, conduisant à son amenuisement galopant.

De l'autre côté, de par sa position et son exposition géographiques dans le bassin du Sud-ouest de l'Océan Indien, Madagascar est un pays ayant un climat tropical caractérisé par les fortes pluies et des températures élevées, et surtout enclin aux cyclones.

Dans le contexte du réchauffement climatique, ces aléas, qui constituent les risques climatiques auxquels le pays est confronté, génèrent des phénomènes extrêmes comme des cyclones plus intenses, de pluies et orages plus violents, des grandes crues et inondations, mais aussi des graves sécheresses par endroits, et l'élévation du niveau de la mer, ainsi que l'érosion des côtes et le blanchiment des coraux.

Le changement climatique devient ainsi un facteur exacerbant. Néanmoins, il est à observer que dans la plupart des cas, les mêmes menaces concernent les deux domaines «biodiversité» et «catastrophes climatiques», démontrant ainsi que les problèmes sont interreliés.

Dans ce contexte, l'adaptation au changement climatique (ACC) n'est pas une option, mais un impératif, et dans lequel les mesures de réduction des risques de catastrophes (RRC) s'intègrent. Afin que la biodiversité de Madagascar puisse continuer à maintenir l'ensemble de ses fonctions écosystémiques, notamment la sécurisation alimentaire, dans un pays où plus de $\frac{3}{4}$ de la population vit en milieu rural et pratique l'agriculture.



2.2 Cadres nationaux : objectifs et domaines prioritaires pour renforcer les synergies entre biodiversité et changements climatiques

Outre l'adoption des cadres de portée internationale, Madagascar dispose de nombreux documents de cadrage nationaux, aussi bien dans le domaine de la protection de la biodiversité que

celui de la lutte contre le changement climatique, qui sont aussi importants les uns que les autres, compte tenu du contexte naturel du pays.

En amont, la Charte de l'Environnement révisée (2015) qui se base sur l'unicité de la biodiversité de Madagascar, la considération des menaces induites par le changement climatique et la prise en compte de l'importance des ressources naturelles en général. Puis, l'actuelle Politique Générale de l'État (PGE 2024 - 2028) qui contient trois piliers, intégrant la lutte contre le changement climatique et de la protection de l'environnement dans le troisième pilier qui est la bonne gouvernance.

Ensuite, concernant la biodiversité en particulier :

- Dans l'actuelle SPANB 2015-2025, des objectifs stratégiques (n°10, 14 et 15) concernent la lutte contre le changement climatique, avec des orientations stratégiques d'actions. L'objectif n°10 concerne les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans, l'objectif n°14, en partie concerne particulièrement la REDD+ et l'objectif n°15, parle du renforcement des actions d'adaptation des écosystèmes et de la contribution de la biodiversité terrestre, d'eaux douces et marines à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Quant aux changements climatiques :

- Dans la CDN-2 (2022), les « forêts » et la « biodiversité » sont rassemblées dans un seul secteur. Le document rappelle que la déforestation et la destruction des écosystèmes naturels sont parmi les plus grands facteurs de vulnérabilité climatique, à travers la perte des services écosystémiques. Face au changement climatique, les mesures préconisées visent à réduire cette vulnérabilité des écosystèmes et à trouver une synergie entre la conservation et l'atténuation du changement climatique (réduction des émissions de GES).



- Dans la Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique révisée en 2021 (PNLCCR), la biodiversité est le premier domaine touché par l'axe stratégique 1 sur les efforts de contributions à l'atténuation en cohérence avec le développement durable, et par l'axe stratégique 2, sur le renforcement des actions d'adaptation.

- Le Plan National d'Adaptation (PNA, 2021) préconise à travers le programme 6, l'accélération du reboisement à travers l'opérationnalisation du mécanisme REDD+ et développement de services écosystémiques, et le programme 7 porte sur l'amélioration de la conservation des forêts naturelles et gestion des aires protégées.

Et enfin,

- La Politique Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes (PNGRC) adoptée en 2016 inclut dans ses principes que la GRC s'intègre dans tout processus de planification du développement et en particulier dans les domaines visant la réduction de la vulnérabilité, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Certains référentiels sont cadrés par des textes réglementaires. Notamment :

- La Loi n°98-004 du 19 février 1998 autorisant la ratification de la Convention de Nairobi pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Afrique de l'Est.

- La Loi n°2015-005 du 26 février 2015 portant refonte du Code de Gestion des Aires Protégées (COAP).

- Le Décret n°95-695 du 03 novembre 1995 portant ratification de la Convention sur la Diversité Biologique.

- Le Décret n° 98-261 du 24 mars 1998 portant ratification de la Convention de Ramsar, relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.

- Le Décret n° 98-1062 portant ratification de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques adoptée à New York le 09/05/92 .

- Le Décret n°2015-1308 du 22 septembre 2015 fixant la Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable (PNEDD).

- Le Décret n°2016-1188 du 09 septembre 2016 portant ratification de l'Accord de Paris de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatique.

Ces référentiels montrent que des cadres, qui ont été élaborés d'une manière participative, sont en place et peuvent inspirer et améliorer les processus de mises à jour des documents SPANB et CDN, veillant à la synergie entre des cibles du CMB et les objectifs des luttes contre le changement climatique.

D'une manière générale, les référentiels sont des documents établis après des étapes de consultations des parties prenantes, notamment : le gouvernement et les organismes rattachés, les communautés locales concernées le cas échéant, les partenaires techniques et financiers et les organisations de la société civiles concernées. Ces consultations sont réalisées à travers des interviews et réunions, et sont des démarches incontournables voire systématiques, dans tout processus d'élaboration de documents de politique et stratégique à Madagascar. La démarche optimise des participations inclusives, bien que l'exhaustivité et la représentativité ne soient pas totalement assurées.

volonté du Gouvernement sur ses priorités. En outre, ces dernières années, au vu de l'évolution du contexte mondial et national sur le développement durable, les différents secteurs, notamment l'agriculture-élevage-pêche, les mines, le tourisme, les forêts, la gestion des pollutions, la santé et l'aménagement du territoire, ont développé des documents de cadrage (code/loi, plan, stratégie) veillant à l'intégration sectorielle dans le respect de l'environnement et dans la lutte contre les changements climatiques. Sur le papier, les menaces de conflits intersectoriels ne pèsent donc pas.





3.

Synergies dans les processus de gouvernance



3.1 Introduction thématique

3.1.1. Structures gouvernementales nationales existantes

- Comité Interministériel pour l'Environnement (CIME)

Placé sous l'autorité du Premier Ministre, le Comité Interministériel pour l'Environnement (CIME) est l'organe garant de l'intégration des actions environnementales dans les différentes politiques sectorielles pour un développement durable. Dans ce cadre, le CIME assiste le Chef du Gouvernement dans le choix des grandes

orientations de la politique environnementale, ainsi que dans celui de stratégies opérationnelles de mise en œuvre de cette politique. Le CIME assure également la coordination interministérielle en vue de favoriser l'implication de tous les secteurs et les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) dans une même vision de gestion durable de l'environnement.

Les membres d'office du CIME sont les secrétaires généraux des ministères sectoriels. Le CIME est présidé par le Ministre en charge de l'environnement, au nom du Premier Ministre, tandis que le secrétariat est assuré par le Directeur de l'intégration environnementale au sein du ministère en charge de l'environnement.

- Cellules Environnementales Sectorielles (CES)

Une Cellule Environnementale est une structure créée au sein de chaque Ministère sectoriel. Elle est chargée de l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques sectorielles respectives et, dans une optique de développement durable. Elle est également en charge de la coordination des actions environnementales résultant des attributions de son Ministère.

- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) :

Sur la base des principes et des dispositions de la Charte de l'Environnement malgache et des Conventions internationales relatives à la protection de l'environnement ratifiées par Madagascar, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) est chargé de la conception, de la coordination, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la politique de l'État en matière d'environnement et de Développement Durable.

À ce titre, le MEDD a la charge entre autres, de :

- Développer et/ou mettre à jour des instruments politiques, stratégiques et juridiques pour améliorer la gouvernance environnementale et forestière, en intégrant la diplomatie environnementale, en coordination avec le ministère des affaires étrangères .
- Représenter le Gouvernement aux niveaux national et international pour toutes les questions relatives à l'environnement, au développement durable et aux changements climatiques.
- Assurer de manière coordonnée la prise en considération de la dimension environnementale dans les politiques de développement au niveau de tous les secteurs et des collectivités décentralisées.
- Développer des stratégies de pérennisation de la gestion des Aires Protégées pour la préservation et la valorisation de la biodiversité au profit du développement de l'écotourisme et de leur utilisation durable, ainsi que

pour augmenter la superficie des Aires Marines Protégées.

- Mettre en œuvre la stratégie nationale de reforestation et de restauration des paysages urbains et forestiers.

Dans ce contexte, la gestion et la conservation de la biodiversité est sous la responsabilité du MEDD, ainsi que celles relatives à la lutte contre le changement climatique.

Les structures suivantes au sein du MEDD sont à citer, concernant ces deux thématiques biodiversité et changements climatiques :

(i) **L'Organe de Coordination des actions stratégiques pour la Diplomatie Verte et des Organismes Rattachés (OC-DVOR)**, rattaché directement au ministre est chargé de mettre en place un cadre incitatif pour concevoir et appuyer les initiatives qui tendent vers la promotion de la diplomatie environnementale, en lien direct avec le Ministre des Affaires Étrangères. II coordonne les partenariats et assure la coordination des organismes rattachés au Ministère. II veille au suivi des conventions internationales sur l'environnement ratifiées par Madagascar.



(ii) La Direction Générale de la Gouvernance Environnementale (DGGE), sous l'autorité du secrétaire général : La DGGE a pour mission de protéger, de valoriser et de prendre soin de l'Environnement, des ressources forestières, du domaine forestier national, du système d'aires protégées et de la conservation des espèces menacées. Elle coordonne les activités des Directions qui lui sont directement rattachées, dont la Direction des Aires Protégées, des Ressources Naturelles renouvelables et des Écosystèmes (DAPRNE).

(iii) Le Bureau National des Changements Climatiques et de la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (BNCCREDD+), rattaché au secrétaire général, est chargé d'appuyer la coordination de toutes initiatives et actions relatives aux changements climatiques et au mécanisme de REDD+. Ces actions visent à appuyer la promotion d'une économie résiliente et adaptée aux effets des changements climatiques, la promotion du développement durable à faible émission carbone et autres gaz à effet de serre (GES) à l'origine des changements climatiques, la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation des forêts par la promotion du mécanisme REDD+, le développement de la vente de carbone et la garantie du partage équitable des avantages, ainsi que la promotion des mécanismes de financement pérennes pour lutter contre les changements climatiques.

(iv) Les Points focaux nationaux pour la CDB et la CCNUCC sont également rattachés au MEDD.

(v) Initiative en cours : processus de mise en place de la «Plateforme Nationale Biodiversité»(2024)³. C'est une instance appelée à servir de force de proposition, de plaider, de facilitation et d'aide à la décision, afin d'asseoir la politique de développement du pays, qui reconnaît l'importance de la gestion durable de la biodiversité et des services écosystémiques. La mission de la plateforme qui est pilotée par le Ministère en charge de l'environnement se base

sur des arguments fondés scientifiquement et des expertises reconnues, et implique des compétences multidisciplinaires et multisectorielles. La mise en place de cette plateforme était déjà prévue dans « l'ancienne » SPANB (2015) sous forme de « Comité National Biodiversité » ; toutefois, la démarche n'a pu être concrétisée, en raison surtout d'un manque de compréhension de certains secteurs sur la raison d'être de leurs éventuelles adhésions, et de manque de ressources pour mettre en place et en mettre œuvre la structure.

3.1.2. Les organisations de la société civile

- Des communautés de base (COBA) ou Vondron'Oloná Ifotiny (VOI)

Dans le contexte environnemental, une communauté de base est composée de personnes, des membres volontaires d'une population locale autour d'un espace où se trouvent des richesses.

Les COBA, reconnues plus communément par le sigle VOI (Vondron'Oloná Ifotiny), sont des associations engagées dans la protection des ressources naturelles qui les entourent.

Les premiers VOI et leurs actions ont été cadrées en 1996 par la loi Gestion Locale Sécurisée (GELOSE), relative au transfert de gestion des ressources naturelles renouvelables aux communautés de base. Plus tard, d'autres formes de transfert de gestion des ressources naturelles se sont développées : gestion contractualisée des forêts, transfert de gestion des ressources halieutiques, aires marines protégées localement (les « LMMA »), avec des textes ou cadrages spécifiques.

Le transfert de gestion peut concerner la protection, le suivi et la surveillance des ressources et des espaces, mais également le développement d'activités génératrices de revenus respectueuses de l'environnement. Le contrat de transfert de gestion, avec le cahier des charges, le « Dina »⁴ et le statut du VOI, est signé par le Président du VOI, la Commune et le Représentant de l'État sur place.

³ Plus de précision au paragraphe 4.3.2

⁴ Dina : Convention collective présentée sous forme écrite, librement adoptée par les membres d'une communauté. Le dina est un outil au service de la gouvernance communautaire (des ressources naturelles).

Dans le contexte des changements climatiques, les rôles des VOI ont aussi évolué dans ce sens, notamment dans la mise en œuvre d'actions d'adaptation.

Au sein des VOI, des associations ou groupements de femmes et/ou de jeunes peuvent se former. Ces associations ou groupements sont inspirés par le souhait de mener des actions solidaires et coordonnées autour d'un ou de plusieurs domaines d'intervention spécifiques. Exemples : couture, vannerie, guidage (pour le tourisme) et autres activités génératrices de revenus, aux fins de se créer des emplois, de devenir autonomes, de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de contribuer à l'évitement des pressions sur les ressources naturelles.

Le plus souvent, la création, la structuration et le démarrage des VOI se font avec l'appui d'une OSC « plus forte » comme les ONG nationales et internationales présentes, ou par les responsables de projet de développement et de conservation présents. Puis, progressivement, leurs capacités se développent, tout en maintenant leurs connaissances autochtones. Exemples : observation des variations du climat et des

saisons, connaissances des vertus de la flore, connaissance de la faune, etc. Toutefois, leurs moyens sont limités et des renforcements de capacité (finances, connaissances techniques) demeurent nécessaires.

Les VOI sont des parties totalement prenantes dans la bonne gouvernance de l'environnement qui les entoure. Ils sont des alliés incontournables pour le développement et la conservation. Les efforts, bien que progressifs, sont développés de manière à ce qu'ils soient des acteurs à part entière dans les processus de décision concernant leurs ressources.

L'implication effective des femmes est fortement encouragée, bien que cette implication soit différente d'un milieu à un autre, pour des raisons principalement culturelles. Cependant, le silence ou l'absence de pris de la femme en public n'est pas forcément à traduire comme un manque d'influence ou une soumission aveugle.



Dispositifs institutionnels sur la gouvernance en lien avec la biodiversité et le changement climatique à Madagascar



-Des organisations non gouvernementales nationales

À Madagascar, il existe plusieurs organisations non gouvernementales (ONG) nationales qui ciblent particulièrement la protection de l'environnement. Les ONG nationales pour l'environnement ont commencé à s'ériger au cours des années 90 avec la mise en œuvre des programmes environnementaux dans le cadre du Plan National d'Actions Environnemental (PNAE). Les essais de recensement n'ont jamais pu être exhaustifs, ce d'autant plus qu'un certain nombre n'a pas duré. À l'heure actuelle, il est plus aisé d'établir plutôt les catégories d'intervention :

(I) ONG malgaches œuvrant directement autour des aires protégées, partenaires de proximité, à la fois, des populations et des gestionnaires des AP.

(II) Organisations de financement durable : la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM) et la Fondation Tany Meva.

(III) Organisation de recherche en lien avec l'environnement, comme le Groupe d'Étude et de Recherche sur les Primates (GERP), Association Vahatra qui œuvre pour la conservation de la biodiversité unique et exceptionnelle de Madagascar en contribuant à l'amélioration des connaissances, etc.

(IV) Organisations pour la protection d'écosystème(s) et/ou de faune et/ou de flore, en particulier, à l'intérieur ou à l'extérieur d'aires protégées.

(V)Fédérations des communautés locales de base qui protègent l'environnement à travers la gestion durable des ressources naturelles.

(VI)Groupe Technique Changement Climatique(GT-CC) dont le statut est en train d'évoluer en association, regroupant des entités et des personnes ressources, pour une plateforme de plaidoirie, d'influence, d'expertise et d'aide aux décideurs politiques, initialement pour la lutte contre le changement climatique, mais qui est en train d'évoluer en GT contribuant à la mise en œuvre efficace des trois Conventions de Rio, à Madagascar.

(VII)TAFO MIHAAVO : Réseau des communautés locales à Madagascar qui gère de manière collaborative et durable les ressources naturelles. Le réseau a été créé pour renforcer la capacité des communautés locales à gérer leurs propres ressources naturelles de manière efficace et durable, tout en contribuant à la conservation de la biodiversité et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

- Une plateforme des organisations civiles pour la gouvernance et la justice environnementale, l'**Alliance Voahary Gasy (AVG)**. Les ONG nationales mentionnées ci-dessus sont en principe, membre de l'AVG qui compte 30 organisations membres. Celles-ci se sont regroupées pour un dialogue politique favorable à un meilleur équilibre et à une gestion rationnelle des ressources naturelles.

- Concernant le genre, en particulier :

- Il existe l'organisation **SiMIRALENTA, Centre d'Observation et de Promotion du Genre à Madagascar**. Ayant statut d'association créée en 2007, ce centre se donne la mission de veiller à ce que la dimension genre soit intégrée de manière durable à tous les niveaux et dans tous les domaines de développement. SiMIRALENTA s'implique ainsi dans les autres OSC, dont celles mentionnées ci-dessus, même si elle n'est pas systématiquement représentée dans chacune de ses organisations.

- Également, la **Plateforme Nationale Femme, Développement Durable et Sécurité Alimentaire (PNFDDSA)**, mise en place suivant la Politique et Stratégie Régionale sur le Genre de l'Océan Indien, en 2013. La PNFDDSA est membre du Réseau des Femmes Développement Durable et Sécurité Alimentaire au niveau de l'Océan Indien. Elle a pour mission de mobiliser et de mettre en réseau les femmes de Madagascar œuvrant dans la Promotion du Genre, du Développement Durable et de la Sécurité Alimentaire.

3. Synergies dans les processus de gouvernance

Il existe d'autres structures (association, réseau, plateforme, etc.) mais elles sont d'un niveau stratégique et des interventions opérationnelles de leur part ne sont pas forcément palpables sur le terrain. Toutefois, leurs actions ont permis par exemple, l'adoption du plan d'action genre et développement (PANAGED 2004-2008) qui a contribué à faciliter l'accès des femmes aux terres (tenure foncière).

-Des organisations non gouvernementales internationales (ONG-I)

Des ONG connues mondialement dans leurs actions pour la protection de l'environnement sont présentes à Madagascar, comme WWF, WCS, Conservation International, Durrell Wildlife Conservation Trust, Turtle Survival Alliance, etc., ainsi que des institutions de recherche comme Kew Madagascar Conservation Centre, Missouri Botanical Garden, etc.

Des coopérations bilatérales et multilatérales

Madagascar met en œuvre des projets de protection de la biodiversité et/ou de lutte contre le changement climatique, avec :

- Des partenaires issus des coopérations bilatérales, comme : GIZ, USAID, AFD, JICA, NORAD, etc.
- Des partenaires multilatéraux comme les Nations Unies (PNUD, FAO, PNUE, UNICEF, etc), l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale.
- Également l'appui financier des institutions comme le FEM, le FFEM, le FVC, etc.

3.1.3. Synergies existantes ou potentielles

De ce qui précède, il est constaté que toutes les institutions nécessaires sont en place à Madagascar pour la mise en œuvre d'initiatives aussi bien celles relatives à la conservation de la biodiversité et celles afférentes à la lutte contre les changements climatiques.

Dans les deux domaines, Madagascar est Pays-Partie pour les Conventions (CDB et CCNUCC) et pour les traités, protocoles, accords qui en découlent. C'est ainsi que Madagascar est partie prenante aux résolutions des conférences des parties, qui se traduit notamment par :

- La révision du document "Stratégie et Plan d'Actions National pour la Biodiversité" (SPANB), qui a démarré au cours de cette année et prévue être finalisée en 2026.
- La prochaine mise à jour du document "Contribution Déterminée au niveau National" (CDN) en 2025.
- La mise à jour du Plan National d'Adaptation au changement climatique (PNA) qui est prévu pour 2025.

Dans le cas de Madagascar, le fait que d'une part, les deux thématiques soient sous la tutelle d'un seul ministère, et que d'autre part, l'Organe de Coordination des actions stratégiques pour la Diplomatie Verte et des Organismes Rattachés (OC-DVOR) est en place, constitue un avantage. Ce, dans le sens que la coordination, les actions de complémentarité et les échanges peuvent être facilités. De plus, ils ont souvent les mêmes partenaires techniques financiers (PTF), dont les interventions devraient être également facilitées par ces dispositifs. Par ailleurs, le potentiel de synergie à l'interne du MEDD fournit une solide fondation pour la synergie des efforts avec les autres secteurs.

Des échanges avec les acteurs concernés au sein des différents responsables et des personnes-ressources n'a pas toujours existé, ni entre les différents départements ou domaines au sein du Ministère en charge de l'environnement, ni entre le Ministère de l'environnement et les autres ministères sectoriels. Les raisons peuvent être multiples, mais sur le fond :

- Au sein du ministère en charge de l'environnement, l'approche « par bailleur et par projet » a isolé la biodiversité des changements climatiques, et vice versa.

- Entre le ministère en charge de l'environnement et les autres secteurs, le manque de (re)connaissance du caractère transversal des problématiques environnementales a entraîné une sorte d'indifférence vis-à-vis de l'environnement, en n'y consacrant ni ressources ni autre forme de capacité à renforcer.

Actuellement, les efforts de synergie des démarches sont initiés, car il devient de plus en plus évident que les problématiques liées à la biodiversité et aux changements climatiques s'imbriquent. Par conséquent, seule des démarches à la fois différenciées considérant les particularités des deux thématiques, et consolidées, tenant compte de leurs complémentarités, peuvent conduire à des résultats et impacts durables.

Puis, c'est à partir de là que la mobilisation des autres ministères sectoriels peut être facilitée. De cette manière, ces derniers reconnaissent qu'ils collaborent avec le ministère de l'environnement comme étant une institution unique, non avec des départements d'un ministère qui agissent d'une manière isolée les uns des autres, manière qui est souvent mal comprise par ces ministères sectoriels-partenaires.

L'élaboration et la mise à jour des documents suscités (SPANB, CDN, PNA) sont des occasions pour concrétiser cette synergie.

Pour la SPANB et la CDN en particulier, il ne s'agit pas de faire un exercice de liste d'activités identifiant "quelles actions de telles cibles du CMB pourraient être compatibles avec les activités de la future CDN, et réciproquement", mais de coordonner celles qui permettent de converger vers un/des buts communs et d'en identifier des actions uniques reflétant la synergie entre les deux agendas.

En résumé, le contexte institutionnel à Madagascar est favorable à la synergie des efforts pour l'élaboration des documents SPANB et CDN, puis de la mise en œuvre des actions synergiques.



3.2 Opportunités et risques

Il est question ici des opportunités et risques liés à l'établissement d'un lien entre la mise en œuvre du SPANB et CDN avec d'autres stratégies nationales de développement pertinentes et les politiques sectorielles, afin de renforcer les synergies. (Les liens entre les cadres biodiversité-climat étant déjà traités dans le paragraphe 2.2).

- OPPORTUNITÉS :

Madagascar a renforcé son engagement pour la lutte contre les changements climatiques en signant tous les traités climatiques, et particulièrement l'Accord de Paris (2016), qui encourage à formuler des actions nationales prenant en compte les écosystèmes vulnérables et à intégrer l'adaptation dans les politiques et actions socioéconomiques et environnementales pertinentes. La ratification de l'Accord de Paris permet à Madagascar d'accélérer et de faciliter la mobilisation des moyens de mise en œuvre et le renforcement des partenariats en matière de lutte contre le réchauffement planétaire. Cette ratification permet également au pays de bénéficier des mécanismes fondés sur les crédits carbone et des autres mécanismes en cours de discussions. Cette ratification constitue un levier important et intégré pour la réalisation des objectifs du développement durable et complémentaire à la démarche vers la mise en œuvre de l'agenda 2030. C'est dans ce contexte que la CDN-2 (2022) ambitionne une réduction de 28% des émissions des gaz à effet de serre, soit 48 403 Gg éq. CO₂, en 2030. Additivement à cette réduction des émissions, il est visé que les capacités d'absorption de gaz à effet de serre de l'ordre soit renforcé de 20%, soit -37 809 Gg éq. CO₂ de séquestrations additionnelles.

3. Synergies dans les processus de gouvernance

Ces objectifs, moins ambitieux que ceux de la CDN-1 (2015), sont toutefois jugés réalisables. Madagascar est encore classifié comme pays puits carbone, d'où l'importance de l'atténuation en mettant en place ces objectifs. Les mesures d'atténuation concernent les secteurs suivants : agriculture, utilisation des terres et changement d'affectation des terres et foresterie, énergie, déchets, procédés industriels et utilisation de produits.

Néanmoins, l'adaptation est le volet prioritaire. Il consiste à mettre en œuvre des activités visant à réduire la vulnérabilité, donc à renforcer la résilience et de réduire les risques climatiques (aggravation des phénomènes extrêmes : cyclones, fortes pluies, inondations, érosions des côtes, sécheresse). Les secteurs concernés sont : agriculture et élevage, ressources en eau, forêts et biodiversité, santé publique, zones côtières, aménagement du territoire, risques et catastrophes.

Aussi bien pour l'atténuation que pour l'adaptation, la mise en place des mesures dans la CDN-2, le Plan National d'Actions de Lutte contre le Changement Climatique (PANLCC, 2019) et le Plan National d'Adaptation (PNA, 2021), constituent des opportunités si elles sont mises en œuvre.

Concernant son adhésion à la CDB, Madagascar en fait un levier dans sa politique de développement durable, à travers la concrétisation de ses engagements relatives à la création d'aires protégées terrestres et marines : En 2003, le Pays s'est engagé lors du 5^e Congrès mondial des Parcs à tripler la superficie des aires protégées qui était de moins 2 millions d'hectares à l'époque, et qui dépasse les 7 millions ha actuellement. En 2014, lors du 6^e Congrès des Parcs à Sydney, le Pays s'est engagé à tripler la superficie des aires marines protégées d'ici 2025.

À ce jour, Madagascar compte actuellement 22 aires marines protégées couvrant 1,26 % de sa zone économique exclusive (ZEE). Le pays a aussi créé 200 aires marines gérées localement (LMMA) qui sont des zones où les communautés assument la responsabilité de la conservation.

Enfin, en 2021, Madagascar a rejoint la Coalition Haute Ambition pour la Nature et les Peuples (HAC).

La SPANB mise à jour aura comme référence le Cadre Mondial pour la Biodiversité (CMB, 2022) auquel Madagascar a souscrit. Il s'agira de traduire en objectifs adaptés au contexte national les 23 cibles, puis de les décliner en actions. À l'heure actuelle, les travaux d'alignement de la SPANB sur les cibles du CMB, ainsi que l'identification des priorités nationales par rapport à ces cibles se déroulent.

La synergie d'actions entre la CDN et la SPANB offre des opportunités d'intégration dans les processus de mise à jour de ces documents (auquels s'ajoute le PNA) en veillant dès le début et au cours de chaque processus une cohérence des politiques, et une action conjointe dans la conception, le financement, la mise en œuvre, l'examen et l'établissement de rapports. Les synergies entre les deux processus offrent l'opportunité aux décideurs politiques d'examiner comment ils peuvent mieux coordonner leurs efforts, afin que les actions relatives au climat et à la biodiversité se renforcent mutuellement. Pour Madagascar, l'exercice peut être facilité par le fait que l'élaboration des différents référentiels précédents (SPANB 2015-2025, PNA, CDN 1, CDN-2) a vu des participations incluses et intersectorielles qui peuvent être redynamisées. Dorénavant, l'ordre des ateliers de travail, cette idée de « synergie » devrait être placée au centre de l'ordre du jour de manière à éviter qu'elle noyée ou occultée dans les réflexions thématiques.

5 Selon la CDN-2, en 2020, la couverture forestière totale était estimée à 12,4 millions ha dont 5,6 millions ha de forêts humides sempervirentes et 6,7 millions ha de forêts sèches, des fourrés, des mangroves et des forêts de reboisement. Le taux moyen de déforestation annuel est de 1,5% en 2019. La dégradation des terres concerne 12 des 23 Régions de Madagascar, avec une superficie de 70 000 km² nécessitant des actions immédiates en 2024.

La démarche offre également l'opportunité de déceler quels sont les secteurs ou domaines-clés qui mettent en évidence cette synergie biodiversité-climat (§ 5 ci-dessous). Cependant, une opportunité importante à citer est d'ordre politique : il s'agit de la volonté du Ministre de l'environnement actuel, d'accorder une importance égale aux trois Conventions de Rio (Biodiversité, Changements Climatiques, Désertification) et de promouvoir la synergie et la complémentarité de leurs mises en œuvre à Madagascar pour un véritable développement durable.

-RISQUES :

Pour la lutte contre les changements climatiques, si Madagascar ne renforce pas les mesures d'atténuation, Madagascar perdra son statut de puits carbone juste après l'année 2025 où le pays affichera un bilan de -1 734 Gg éq. CO₂ contre son statut de puits absorbant -63 072 Gg éq. CO₂ en 2010 et -23 609 Gg éq. CO₂ en 2020. D'autre part, si les politiques et mesures d'atténuation ne sont pas effectivement intégrées et appliquées dans les politiques sectorielles, Madagascar affichera un bilan net émettant 22 578 Gg éq. CO₂ à l'horizon 2030. De l'autre côté, la limitation des émissions pourrait être vue comme un frein au développement surtout industriel (risque de transition).

Si dans sa démarche de développement, surtout industriel, Madagascar serait amené à entrer plus profondément dans le secteur « utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie » (UTCAF), la déforestation et la destruction des habitats qui en découlent constitueront des facteurs de vulnérabilité climatique, à travers la perte des services écosystémiques. La déperdition forestière et le changement d'affectation des terres constituent les causes les plus importantes de la baisse des capacités nationales d'absorption des gaz à effet de serre. Entre 2010-2020, ce sont les principales sources des gaz à effet de serre, représentant plus de 80% des émissions nationales.

L'Agriculture est le second émetteur de gaz à effet de serre, contribuant à 16% des émissions nationales. L'agriculture de subsistances (rizicultures traditionnelles, maïs, manioc, élevage extensif de bovins) détruit rapidement les stocks de carbones forestiers et des zones humides.

En outre, les mesures d'adaptation pourraient être considérées comme trop coûteuses d'un côté, et de longue haleine de l'autre, alors que parfois, des mesures d'urgence doivent être exécutées.

Enfin, la synergie peut se transformer en maladresse d'approche, sans concertations profondes entre les parties concernées. Par exemple, la pratique de cultures bioénergétiques en monoculture avec la volonté de contribuer à l'atténuation et à l'adaptation, alors que c'est aux dépens de la santé de l'écosystème et de leurs mises en œuvre à Madagascar pour un véritable développement durable.





3.3 Potentiels et défis pour les communautés locales dans la planification, la mise en œuvre et l'établissement de rapports sur les SPANB et les CDN

Depuis la mise en œuvre du Plan d'Action National Environnemental (PNAE) au début des années 1990 et jusqu'à ce jour, les communautés locales de base (COBA/ VOI) bénéficient d'une attention à part entière aussi bien de la part de l'État que celle des autres parties prenantes.

Pour les aires protégées, les VOI sont les premiers partenaires, à la fois comme acteurs de conservation et bénéficiaires des retombées positives de la bonne gestion des aires protégées, et sont significativement représentées au sein de chaque Comité Local du Parc (i.e aire protégée). Le CLP fait partie des structures d'orientation, de planification et de décision concernant l'aire protégée.

De l'autre côté, par le biais du mécanisme "gestion locale sécurisée" (GELOSE) citée plus haut, la gestion de ressources naturelles renouvelables peut être transférée aux communautés locales à travers un contrat de transfert de gestion avec l'État, représenté par la collectivité territoriale décentralisée concernée, et le service déconcentré concerné par les ressources naturelles en question.

Madagascar est parmi les premiers pays de l'Afrique à avoir promu cette approche de transfert de gestion des ressources naturelles aux communautés de base ("Community-Based Natural Resources Management"- CBNRM) dans les années 90.

Par ailleurs, lorsque les problématiques sur les impacts changements climatiques ont commencé à devenir de plus en plus manifestes, les communautés étaient les premières parties prenantes à être consultées et dont les avis sont à prendre en considération.

Tout ceci pour dire qu'à Madagascar, les communautés locales ont toujours tenu et continuent à tenir une place centrale dans la gestion de l'environnement, et intégrant les changements climatiques. Ce sont des acteurs centraux, importants viviers d'information, pour la gouvernance de la biodiversité et de la lutte contre les changements climatiques. Leurs expériences, leurs connaissances bien que "non académiques", leurs maîtrises du contexte et leurs observations de "leur" environnement constituent un potentiel important comme base d'informations pour les rapports sur les SPANB et les CDN. Pour les communautés locales, les questionnements sur les ressources naturelles – incluant la biodiversité – et sur les impacts des changements climatiques sont indissociables, car les effets conduisent aux mêmes problématiques qui marquent leurs quotidiens : baisse de production, manque de revenu, insécurité alimentaire, problème de santé et d'hygiène, manque de ressources en eau. À l'heure où il est question de synergie climat-biodiversité, défi pour les communautés locales relatif à la planification, la mise en œuvre et l'établissement des rapports sur les SPANB réside dans la bonne traduction de leurs avis et perceptions qui doit refléter la "synergie" des préoccupations dans les deux domaines, qui sont inséparables, à leur niveau.

Dans le processus actuel de mise à jour de la SPANB, outre les futures consultations régionales, la voie des communautés locales est portée par l'OSC TAFO MIHAAMO – cité dans le paragraphe 3.1.2 -, en particulier.

Les aspects relatifs au genre sont rapportés également dans le paragraphe 3.1.2. Il est à ajouter néanmoins que le renforcement de capacité des femmes est à promouvoir, à travers l'amélioration de leurs accès aux connaissances et aux informations, leur permettant de choisir – et non de subir – le rôle qu'elles souhaitent tenir au sein de la communauté : observatrices, participantes aux décisions, participantes aux actions, etc.



3.4 Point d'entrée et incitations aux synergies et aux actions supplémentaires visant à renforcer la gouvernance

La Politique Nationale de l'Environnement pour le Développement Durable (PNEDD, 2015) qui cite parmi les enjeux la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles face aux changements climatiques. La PNEDD offre ainsi des points d'entrée et incitations importantes aux synergies et aux actions supplémentaires visant à renforcer la gouvernance, d'autant plus que la PNEDD bénéficie d'un cadrage légal, comme mentionné au paragraphe 2.2. En tant que politique cadrée réglementairement, la PNEDD figure parmi les références dont la considération doit être incontournable dans toutes démarches du ministère en charge de l'environnement. De par son contenu, elle confirme le lien dans le développement de référentiels comme la SPANB et la CDN.

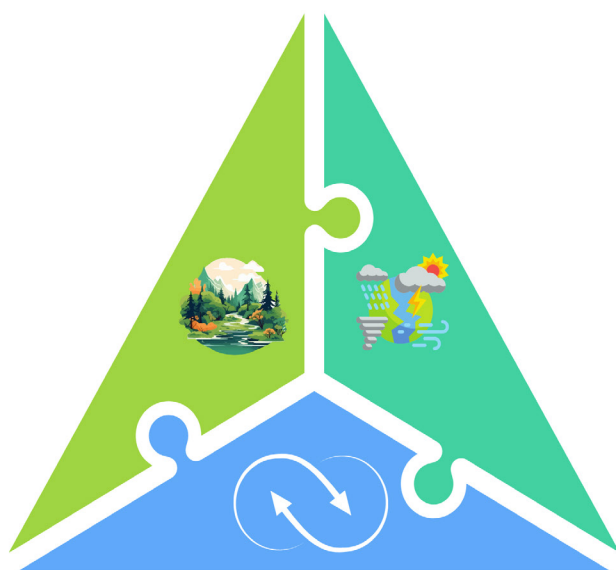
En tant que référence légale, la PNEDD doit être déclinée en documents d'actions ou opérationnels, et des propositions pour la mise en synergie CDN-SPANB peuvent en faire partie.

Dans cet effort, les points focaux nationaux ont des rôles importants à jouer, tant en s'assurant des implications effectives de tous les secteurs, et surtout celles des représentants des communautés locales.

Par ailleurs, en Juin 2024, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a finalisé le Plan d'Action National de l'Environnement pour le Développement Durable (PANEDD 2024-2030) qui constitue un cadre référentiel soulignant la vision à long terme de l'émergence environnementale.

Le PANEDD se veut d'être un outil pertinent et stratégique pour encadrer les programmations des prochaines années en matière d'environnement. La mise en œuvre du PANEDD se traduira par la planification et l'exécution de programmes. Le deuxième programme du PANEDD vise entre autres des actions dans les domaines suivants : reforestation, restauration, conservation des paysages et des forêts, ainsi que la lutte contre les pollutions et les changements climatiques.

Le PANEDD constitue également ainsi un point d'entrée pour la synergie biodiversité-changement climatique, mais d'une manière plus opérationnelle.



**OBJECTIFS CMB
/SPANB**

**OBJECTIFS
CDN**

**OBJECTIFS COMMUNS
ET ACTIONS
SYNERGIQUES**



4.

Mise en œuvre sectorielle



4.1 Objectifs sectoriels et priorités pour renforcer les synergies dans la mise en œuvre des CDN et de la SPANB

Objectifs sectoriels dans la CDN et la SPANB

Dans la CDN-2 :

- Pour l'atténuation, des mesures et des cibles sont définies pour les secteurs : Agriculture, utilisation des terres, changement d'affectation

des terres et foresterie (UTCAF), énergie, déchets, procédés industriels et utilisation des produits (notamment pour le ciment), tandis que :

- Pour l'adaptation, des mesures sont déterminées pour les secteurs agriculture et élevage, ressources en eau, forêts et biodiversité, santé publique, zones côtières, aménagement du territoire, risques et catastrophes.

Les mesures proposées pour le secteur “forêts-biodiversité” visent à la fois à réduire la vulnérabilité des écosystèmes (adaptation) et à trouver une synergie entre la conservation et l’atténuation du changement climatique. Ces mesures s’alignent également sur le programme d’accélération du reboisement à travers l’opérationnalisation du mécanisme REDD+ et le développement de services écosystémiques, et sur le programme d’amélioration de la conservation des forêts naturelles et de la gestion des aires protégées, dans le PNA.

Il en est de même pour le «secteur agriculture», deuxième secteur émetteur de GES et pour lequel des mesures à la fois d’atténuation et d’adaptation sont proposées. Il est à souligner par ailleurs que le secteur agriculture- élevage- pêche dispose d’une stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques (SNLCCC AEP) qu’il met en œuvre, tout en envisageant également une démarche de mise à jour.

Dans l’axe stratégique 1 (sur l’adaptation du secteur agriculture- élevage- pêche aux changements climatiques) de cette SNLCCC AEP, le premier résultat est formulé comme suit « Le capital sol- eau- biodiversité (terrestre et marine) est préservé ».

Pour la SPANB 2015-2025 actuelle, la formulation des objectifs nationaux fondés sur les enjeux, les menaces, les problématiques, les lacunes et les opportunités identifiées, a été guidée par les buts et les objectifs stratégiques d’Aichi, tout en étant mise en cohérence et alignée sur les objectifs nationaux.

Dans la démarche de mise à jour actuelle, la définition des objectifs de la future SPANB

fera écho aux 23 cibles du CMB. Pour le lien avec les changements climatiques, l’attention sera plus portée sur la cible n°8 qui promeut la démarche Solution Fondée sur la Nature (SFN)⁶, mais également sur la cible 107 et la cible 158 qui ont des liens avec la lutte contre les changements climatiques, par exemple, respectivement à travers la pratique du « climate smart agriculture » et avec les efforts pour la réduction ou la minimisation des émissions de GES par les industriels.

Priorités générales pour renforcer les synergies dans la mise en œuvre des CDN/SPANB

Des actions opérationnelles ne sont pas encore mises en œuvre pour la synergie d’actions sectorielles, mais les tendances vont vers :

- Le renforcement de capacité et de compétence, pour parvenir à la formulation d’objectifs communs pour les trois Conventions de Rio en considérant particulièrement le secteur forêts-biodiversité. Par exemple : calcul du potentiel de stockage de carbone à travers l’augmentation des couvertures forestières, et/ ou des bénéfices à travers le mécanisme REDD+.
- Le renforcement de capacité : démarches communes pour le renforcement des connaissances en matière de mesures de GES et d’identification d’actions d’adaptation à travers l’AfE (adaptation fondée sur les écosystèmes) et en impliquant le secteur privé. L’implication du secteur privé est basée sur des invitations à avancer encore plus dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) par exemple.

⁶ Cible 8 : En 2030, l’impact des changements climatiques et de l’acidification des océans sur la biodiversité est réduit au minimum et la résilience des écosystèmes est renforcée grâce à des mesures d’atténuation et d’adaptation, ainsi qu’à des mesures de réduction des risques de catastrophe naturelle.

⁷ Cible 10 : En 2030, les zones consacrées à l’agriculture, l’aquaculture, la pêche et la sylviculture sont gérées durablement, en assurant l’approche intégrée de la conservation de la biodiversité.

⁸ Cible 15 : En 2030, les grandes entreprises, les entreprises transnationales et les institutions financières évaluent, divulguent et réduisent les risques et les impacts négatifs liés à la biodiversité.

Dans le contexte de Madagascar, à l'instar de nombreux pays, la RSE n'est pas obligatoire. Néanmoins, des dizaines d'entreprises intervenant dans des domaines variés (mines, textiles, alimentaires) sont déjà actifs dans cette démarche.

Cela représente une opportunité pour avancer encore plus, en les informant mieux sur la SFN et l'AfE, et sur leurs rôles et les bénéfices qui peuvent en découler pour eux.

- L'évaluation économique et coûts « d'absence d'action » vs « couts d'adaptation » et « coûts des mesures d'atténuation » aussi bien en matière de protection de la biodiversité qu'en lutte contre les changements climatiques, d'une part, et évaluation des services écosystémiques, d'autre part.

Ceci peut concerner plusieurs domaines : forêts, agriculture/ riziculture, pêche, écosystèmes terrestres et, marins, côtes, forêts, énergie.



4.2 Analyse des principaux potentiels et risques liés au climat et à la biodiversité dans les secteurs sélectionnés

Dans le contexte de Madagascar, pour promouvoir la synergie CDN-SPANB, les secteurs ci-après sont proposés :

- Le **secteur “forêts et biodiversité”** se présente comme un secteur quasi-évident compte tenu de ce qui précède

- Le **secteur “agriculture”** compte tenu de la place de l'agriculture, pratiquée par les trois quarts de la population malgache, à majorité en zone rurale et qui s'imbrique dans nombreux secteurs et volets : Biodiversité/ressources naturelles, sols, ressources en eau, aménagement du territoire, risques et catastrophes, etc.

- Le **secteur “pêche/zones côtières”** : Avec 5 600 km de côtes, Madagascar dispose d'importantes ressources marines et côtières. Le littoral



couvre plus de 51% du territoire et abrite près de 65% de la population totale.

De l'autre côté, d'autres secteurs sont reconnus comme contribuant au développement économique de Madagascar, et dont l'exploitation touche directement ou non la biodiversité :

- Le **secteur « industries extractives et minières »** : En 2023, le secteur minier malgache contribue à hauteur de 4 % du Produit Intérieur Brut (PIB) national, selon la Banque Africaine de Développement (BAD).

- Le **secteur « énergie »** : Au niveau des ménages, le bois énergie (bois de chauffe et charbon de bois) est la principale source d'énergie de cuisson à Madagascar, et la forêt assure cet approvisionnement. Quant à l'électricité, elle est produite à partir de combustibles fossiles (pétrole et charbon), des ressources hydrauliques (donc tributaire des ressources en eau), et dans une moindre mesure, de la biomasse et du solaire.

- Le **secteur « tourisme »** : Madagascar séduit par ses plages et par l'originalité de ses différents paysages, mais le tourisme est surtout marqué par l'écotourisme, notamment au sein de ses aires protégées. Le secteur tourisme constitue une des premières sources de devises du pays.

4.2.1. Analyse des potentiels de conservation de la biodiversité, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, de sécurité alimentaire, des communautés locales

La "solution fondée sur la nature" est reconnue par nombreuses parties prenantes⁹ à Madagascar pour concilier conservation, lutte contre les changements climatiques, et développement durable.

A - Forêts

Toute action visant à protéger les forêts (restauration, reboisement / reforestation, suivi/surveillance/contrôle des feux, défrichements et dégradation) et les espèces qu'elles abritent contribuent à la protection contre l'érosion et la perte de terres, la dégradation des bassins-versants, la perte de mangroves, les inondations et la sécheresse.

Tout ceci constitue l'une des principales causes d'insécurité alimentaire à Madagascar ces dernières années, sans compter la dégradation de la santé publique (malnutrition, maladies vectorielles, maladies respiratoires, etc.).

L'objectif du gouvernement de Madagascar de planter 300 millions d'arbres sur une superficie de 75 000 hectares pour 2024 peut être renouvelé ou amélioré pour les années à venir, en y associant les objectifs en matière de lutte contre les changements climatiques et de préservation d'espèces. Il en est de même pour les programmes déjà en cours, comme le programme de réduction des émissions Atiala Atsinanana (PRE-AA) dans le Nord-est de Madagascar, appuyé par le FCPF, et qui est le premier programme de mise en œuvre de la Stratégie REDD+ à Madagascar. Le PRE-AA vise à réduire la déforestation, à contribuer au développement économique des populations concernées et à fournir un modèle solide de développement durable et reproductible dans d'autres régions de Madagascar. Ces initiatives contribuent au renforcement de la résilience aux changements climatiques en préservant la biodiversité et les services écosystémiques, et en associant les communautés locales.

Dans ce domaine « forêts », la CDN-2 actuelle en visant à renforcer les puits de gaz à effet de serre, à restaurer les forêts dégradées et à réduire la vulnérabilité climatique à travers des actions pour les forêts, a des buts convergents et complémentaires avec les objectifs correspondants aux cibles du CMB de la SPANB.

⁹ Exemples : Ministère de l'environnement et du développement durable (environnement.mg), le FOFIFA (Centre National de Recherche Appliquée au Développement Rural), École Supérieure des Sciences Agronomiques/ Université d'Antananarivo, IRD, CIRAD, ONGI : WWF, CI

B-Agriculture



L'agriculture figure aussi bien dans l'atténuation que dans l'adaptation, car à l'instar de nombreux pays, les changements climatiques ont de plus en plus d'impact sur l'agriculture à Madagascar¹⁰ (pertes de terre, perte de production), mais le secteur est également un grand émetteur de GES, notamment de méthane.

C'est dans cette optique que la Stratégie Nationale de Lutte contre le Changement Climatique dans le secteur de l'agriculture a été élaborée en 2012, et cette stratégie faisait partie des documents de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre du Programme sectoriel agriculture (2015-2020) avec un défi sur le renforcement de la résilience des systèmes de production agricoles pour faire face aux changements climatiques et favorisant les pratiques agricoles durables permettant d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

La mise à l'échelle des expériences des Modèles Intégrés d'Agriculture Résiliente (MIAR) pratiqués dans diverses régions de Madagascar, citée dans la CDN-2, peut être encore mieux capitalisée en intégrant la considération de la biodiversité concernée par ces activités. En effet, outre l'adaptation aux changements climatiques et les procédés pour atténuer les émissions de GES, la protection des espèces et des écosystèmes contribuent à l'amélioration de l'état de l'environnement. D'où des initiatives de synergie pouvant être développées.

La Région d'Alaoatra, premier grenier à riz de Madagascar peut illustrer la démarche synergique qui peut être proposée pour la CDN et la SPANB : la zone, les zones humides et les bassins versants environnants forment des habitats pour des espèces floristiques, dont des roseaux ou zetra qui jouent un rôle écologique important pour la capture de carbone et la protègent les sols tout en filtrant l'eau, et qui sont également un habitat pour diverses espèces faunistiques, dont des lémuriens.

Tout cet ensemble est aussi sous la menace des impacts des changements climatiques, se manifestant surtout par des inondations faisant suite à de fortes précipitations dues aux cyclones intenses, ou au contraire au retard de la venue des pluies. La préservation des habitats et des espèces, ainsi que la lutte contre les changements climatiques vont ainsi de pair.

Par ailleurs, le projet « Intégrer la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture ¹¹ » exécuté par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAE), le Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue (MPEB), a ressorti une feuille de route pour l'intégration de la biodiversité dans les politiques agricoles. Les trois axes d'orientation de cette feuille de route s'articulent autour de la responsabilisation des parties prenantes, l'alignement des documents clés de politiques et stratégies, et l'augmentation substantielle des pratiques respectueuses de la biodiversité et regroupent 16 activités prioritaires. Un accent est mis, entre autres sur l'adoption des pratiques d'agroécologie et d'agriculture intelligente face au climat ainsi que sur la mise en œuvre de la pêche et de l'aquaculture durables par les organisations paysannes et le secteur privé.



¹⁰ D'après la CDN-2 : « Les croissances agricoles annuelles (1,0% pendant la dernière décennie) sont souvent anéanties par les fluctuations (dont) climatiques".... et "l'Agriculture est le second émetteur de gaz à effet de serre, contribuant à 16% des émissions nationales »

¹¹ Le projet s'inscrit dans la mise en œuvre du Cadre Mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal et de la convention des Nations unies sur la diversité biologique (CDB), en tenant compte des engagements dans le cadre



C-Pêche et zones marines et côtières

La proportion de la population de Madagascar dépendant des zones côtières comme citée plus haut, mérite l'attention sur ces écosystèmes, qui sont en déclin pour diverses raisons, dont la surexploitation des ressources (espèces de poissons, crustacés, coraux), et les impacts des changements climatiques. Pour des raisons prioritairement sociales et économiques, la protection des ressources marines et côtières et de leurs écosystèmes, ainsi que la lutte contre les changements climatiques afin d'agir face aux blanchissements des coraux et à l'érosion des côtes, appellent à des actions synergiques.

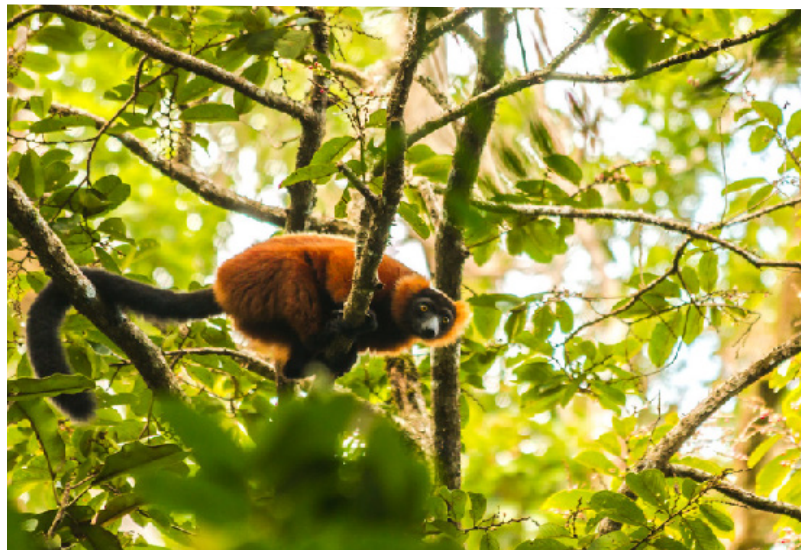
Des synergies entre la protection de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques pour le secteur « pêches et zones côtières » sont aussi illustrées par exemple, dans :

- Le PNA pour lequel la « pêche et zones côtières » fait partie des secteurs prioritaires et fait l'objet d'un programme structurant de « Renforcement de l'adaptation de la filière pêche et développement de systèmes d'alerte, et de plans d'action associés pour accroître la résilience des populations côtières et des écosystèmes marins ». Le programme prévoit entre autres des actions de soutien à l'adaptation de la filière pêche au changement climatique, ainsi que des actions de préservation des écosystèmes marins, contribuant à la réduction des gaz à effet de serre.

- La CDN-2 prévoit entre autres actions la promotion de pratiques résilientes, de valorisation durable des ressources, et le renforcement de la protection des infrastructures littorales et côtières à travers l'approche adaptation fondée sur les écosystèmes, ainsi que le renforcement des capacités techniques, institutionnelles et opérationnelles sur la gestion intégrée des zones côtières.

La CDN-2 a également prévu l'augmentation de la superficie des aires marines protégées (AMP) et en 2021, Madagascar, comme déjà mentionné, a ajouté 22 zones marines et côtières couvrant une superficie de 14 400 km², à l'ensemble de ses aires marines protégées. Cette démarche s'aligne également sur la Stratégie Nationale de Lutte contre le Changement Climatique pour le secteur Pêche (2012) qui préconisait entre autres indicateurs de réalisation, l'aménagement des écosystèmes pour les activités de pêche ;

- La démarche de mise à jour de la SPANB qui prévoit des actions associant la protection des écosystèmes marins et côtiers avec la lutte contre les changements climatiques (cibles 8 et 14, notamment).



D-Mines



Les activités minières à Madagascar sont dominées par l'exploitation d'ilménite dans le Sud-est (par Qit Madagascar Mineral – QMM/ Rio Tinto) d'une part, et de l'exploitation de Nickel-Cobalt dans l'Est (Projet Ambatovy), d'autre part. Rien qu'avec ces deux programmes, le secteur mines est un grand pourvoyeur de devises pour le pays, sans compter les autres exploitations en cours (or, quartz, saphir, mica, zircon, etc.) par d'autres compagnies nationales ou étrangères. Les activités minières présentent toujours le risque d'aggravation de dégradation des paysages et de la perte de biodiversité, tout en étant susceptibles de provoquer la pollution des sols et de l'eau, affectant ainsi la santé des populations et la viabilité de leurs moyens de subsistance agricoles. La déforestation qui constitue déjà un problème majeur, peut être exacerbée par l'exploitation minière. Les exploitations illicites, souvent artisanales, sont difficilement gérées, et accentuent la destruction des forêts, ainsi que la perte d'habitats et de la faune et de la flore.

Toutefois, “mines”, “biodiversité” et “lutte contre les changements climatiques” ne sont pas forcément incompatibles. La reconnaissance commune des menaces et risques cités plus haut, peut amener des actions d'évitement, ou du moins, de réduction des risques. C'est dans ce sens qu'en 2000, le Comité Mines-Environnement a été déjà mis en place à travers un arrêté interministériel¹², ainsi qu'en 2004, le Comité interministériel Mines-Forêts¹³. Ces comités ont contribué significativement à réduire les conflits lors de la création de nouvelles aires protégées en considérant à la fois les aspects sociaux, économiques et environnementaux. La recherche de synergie a également permis de sortir le nouveau code minier (Juillet 2023) qui prévoit l'obligation de communication entre le ministère en charge de l'environnement et le ministère en charge des mines pour toute mise en protection temporaire en vue de délimitation de nouvelles aires protégées,

et stipule que les actes de recherche ou d'exploitation de substances minérales, de substances de carrières ou des fossiles à l'intérieur des Aires Protégées classées comme interdites à toute activité minière, constituent des délits.

Enfin, parmi les actions prévues dans la mise à jour de la SPANB correspondant à la cible 15, à l'endroit des entreprises dont minières et forestières, l'élaboration de cahiers des charges découlant des plans d'aménagement est préconisée, afin d'assurer l'utilisation durable des ressources naturelles.

15-Energie



Dans le domaine de l'énergie, en industrie et transport, Madagascar est encore très dépendant des énergies fossiles, tandis qu'au niveau des ménages, le bois énergie (bois de chauffe et charbon de bois) est la principale source d'énergie de cuisson, approvisionnée par les forêts. En 2020, il a été estimé que 33,7 % de la population malgache a accès à l'électricité¹⁴, plaçant Madagascar au 13e rang des pays comptant la plus grande population non électrifiée au monde. Les pratiques actuelles favorisent les émissions de gaz à effet de serre (énergies fossiles) et le dégagement de CO₂ par la combustion des forêts, sans compter les pertes d'habitats et les menaces d'extinction de la faune et de la flore qui y sont liées.

Or, le potentiel hydroélectrique de Madagascar est estimé à environ 7 800 MW, mais qui est exploité seulement à moins de 2%,¹⁵. De l'autre côté, le pays dispose d'un potentiel en énergie solaire de 2 000 kWh/m² /an et de 2000 MW pour l'énergie éolienne¹⁶. Actuellement, Madagascar est en train de construire une centrale hydroélectrique à Volobe (dans l'Est), d'une capacité de 120 MW, prévue être opérationnelle en 2027. D'autres projets pourraient encore voir le jour.

Tout ceci pour illustrer que la question sur l'approvisionnement en énergie propre ne doit pas constituer un problème pour Madagascar, ni du point de vue environnemental, ni du point de vue climatique.

¹² Arrêté interministériel n° 12032/2000 sur la réglementation du secteur minier en matière de protection de l'environnement

¹³ Arrêté n° 7340/2004 portant création d'un comité interministériel des mines et des forêts (CIMF),

¹⁴ Banque Mondiale, 2023

¹⁵ Banque Africaine de Développement, 2024

¹⁶ id

La perte en biodiversité d'une part, et les impacts des changements climatiques d'autre part, font que Madagascar doit faire du secteur énergie un essor pour un développement socialement viable, environnementalement durable et économiquement acceptable. Les démarches de mises à jour respectives de la CDN et de la SPANB sont des occasions pour ce faire et évoluer vers des approches synergiques.

16-Tourisme



Le tourisme apporte une part importante de devises pour Madagascar et contribue à 15% au PIB du pays (CDN-2). L'écotourisme est la forme de tourisme la plus pratiquée, notamment grâce aux aires protégées et la biodiversité qu'elles abritent. Dans tous les cas, Madagascar veut instaurer le « tourisme durable » pour son industrie touristique.

Le tourisme dépend ainsi majoritairement des peuplements faunistiques et floristiques et les écosystèmes naturels qui les abritent. Il intéresse aussi bien les simples vacanciers que les opérateurs touristiques qui investissent dans ce secteur (organisation de voyages, organisation de séjours, construction d'infrastructures, etc.).

Les aires protégées pourvoient ainsi des services écosystémiques, dont le développement de l'écotourisme et l'atténuation des effets des changements climatiques, de par leurs fortes capacités de captage et de stockage de gaz à effet de serre (GES). Elles constituent ainsi des biens, qui à leur tour, sont pourvoyeurs de richesses, à la fois à protéger et à valoriser.

Compte tenu de la position géographique de Madagascar, pays tropical situé dans le bassin du Sudouest de l'Océan Indien enclin aux événements climatiques extrêmes - notamment les cyclones-, « tourisme- biodiversité-changement climatique » sont interreliés. La biodiversité constitue un « fond de commerce » pour l'écotourisme. D'après Madagascar National Parks¹⁷, les Parcs Nationaux attirent environ 65% du nombre de touristes visitant Madagascar.

D'où l'importance de la conservation des aires protégées et de la réduction des pressions liées au climat.

Un cercle vertueux est en place : les bénéfices générés par l'écotourisme peuvent contribuer aux actions de conservation et aux renouvellements des services et infrastructures adaptés au climat, aidant également à l'évitement ou la réduction d'émission de GES.

Les objectifs et des actions synergiques alignées sur les cibles 8 et 9 du CMB peuvent être développés dans ce sens.

4.2.2 Analyse des risques potentiels pour la conservation de la biodiversité, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la sécurité alimentaire, et les communautés locales

Les risques potentiels sont communs à tous les secteurs Forêts/ Agriculture/ Zones côtières et Pêche/ Energie/ Mines/ Tourisme: Ils concernent surtout l'aspect social.

Quelles que soient les initiatives de protection de la biodiversité et de lutte contre les changements climatiques, les différents points suivants sont à considérer :

- Éviter autant que possible le déplacement des communautés locales : toute délimitation d'espace (terrestre et marin) doit considérer les droits d'usage et d'occupation antérieurs, qu'il s'agisse d'actions publiques ou privées. Les actions pouvant être potentiellement concernées sont :

- La création ou l'extension d'aires protégées terrestres ou marines. Tout le processus doit se faire en concertation étroite avec les communautés locales, y compris les zonages à l'intérieur et à l'extérieur du noyau dur, et conformément aux dispositions du Code des Aires Protégées, zones d'occupation, etc.

¹⁷ Organisme rattaché au Ministère en charge de l'environnement, mandaté pour la gestion de 43 parcs et réserves

- L'établissement des zones de construction d'infrastructure, d'exploitation forestière ou touristique ou agricole ou minière, ou de pêche, dont les promoteurs pourraient proposer des déplacements de population.

S'il s'agit de phase d'élaboration de politique, de plan ou de programme, une évaluation environnemental stratégique et social (EESS) doit être systématiquement faite, comme déjà préconisée dans un futur texte réglementaire. S'il s'agit de réalisation de projet, l'étude d'impact environnementale et sociale qui sera conduite, doit accorder une grande importance aux consultations et concertations avec les communautés locales impactées, en tenant compte de leurs avis, doléances et préoccupations.

- Éviter les conflits intra-communautaires par rapport aux ressources : voies d'accès, ressources en eau .

- Appuyer la légalisation foncière, au lieu de « profiter » du manque ou du retard de régularisation dans ce domaine. Malgré les efforts consentis par l'État pour la réforme depuis 2015, la sécurisation foncière est encore loin d'être atteinte pour tout l'ensemble du territoire de Madagascar, le plus souvent aux dépens de la population agricole qui constitue plus de 75% des habitants. Pour les terrains qui ne font pas encore l'objet de titre ou de certificat foncier, l'occupation se base essentiellement sur des reconnaissances tacites entre membres de communautés. Dans le contexte actuel (déplacements internes de la population, venue d'étrangers) cette forme de reconnaissance n'est plus adéquate et crée des sentiments d'insécurité. Ainsi, les actions de conservation de biodiversité qui peuvent être motivées par de « bonnes intentions » (exemples : reboisement ou afforestation, construction d'infrastructure de protection ou d'adaptation au changement climatique) doivent avant tout prendre en compte cette question foncière : des efforts de légalisation de la part des communautés devraient être encouragés.

Avec un sentiment de sécurité quant à la possession de leurs terrains, elles peuvent être des acteurs primordiaux dans la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

- Tenir compte des connaissances traditionnelles et considérer les droits coutumiers. Tout conflit peut être évité, si des approches et informations préalables concernant toute action sont effectuées auprès des communautés et autorités locales.



4.3 Domaine de renforcement de la mise en œuvre de la SPANB/CDN dans les secteurs sélectionnés :

4.3.1 Renforcement des normes et des garanties existantes

Pour chacun des secteurs sélectionnés, le défi est de s'assurer que les référentiels sectoriels (politiques, stratégies, feuilles de route, etc.) s'intègrent dans la prochaine SPANB mise à jour.

Par exemple :

- Certaines orientations de la **Stratégie REDD+** élaborée en 2018 peuvent être revues aux fins de s'aligner sur la CDN-2 et contribuer à l'atteinte des objectifs des cibles 8 et 10 de la SPANB mise à jour ;
- En agriculture, la « feuille de route pour l'intégration de la biodiversité dans les politiques agricoles » issue du projet « Intégrer la biodiversité dans tous les secteurs de l'agriculture » cité plus haut, peut être renforcé en veillant à le faire apparaître dans la prochaine SPANB, avec des orientations d'actions opérationnelles avec des indicateurs d'impacts ;
- Les actions dans les Plans de Responsabilité Sociétale des Entreprises (PRSE) préconisées par ce **Code minier** peuvent renforcer la conciliation de la préservation de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique, en veillant à ce que lesdites actions apparaissent clairement comme contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux pour la cible 8 et la cible 15 .

4. Mise en oeuvre sectorielle

- Pour la pêche-zones marines et côtières : le secteur « pêche et économie bleue » s'est doté de divers outils récents (2023) comme la **Stratégie Nationale de l'Économie Bleue (SNEB)** et la **Politique Intégrée de Gouvernance de l'Océan (PIGO)**, ainsi que le processus en cours pour la **planification spatiale maritime (PSM)** sont autant d'opportunités pour renforcer ces référentiels

et leurs applications, dans le cadre des mises à jour de la SPANB et de la CDN

D'une manière générale, ces référentiels, en tant que « normes » et leurs mises en œuvre sont encore relativement récents. Par conséquent, parler d'expériences négatives ou positives palpables serait trop précoces. Néanmoins, les processus de mise à jour de la SPANB et de la CDN sont des opportunités pour les renforcer.

4.3.2 Points d'entrée et incitations pour les synergies et les actions futures

La CDN-2, en matière d'atténuation, informe sur quelques secteurs avec des mesures d'atténuation et des cibles définies. En matière d'adaptation, des mesures sont également déterminées, sans être chiffrées.

Pour la SPANB, le processus de mise à jour n'est pas encore finalisé, ni les objectifs nationaux relatifs aux 23 cibles.

De ce fait, les priorités sectorielles dans le présent document demeurent au stade de proposition, à savoir : forêts, agriculture, pêches-zones marines et côtières, mines, énergie, tourisme, comme déjà mentionné supra.

Bien que les processus d'élaboration/mise à jour des documents CDN et SPANB font toujours appel à tous les secteurs concernés, les démarches de synergie sont encore assez balbutiantes.

Toutefois, depuis cette année, le Ministre de l'environnement et du développement durable a insisté sur l'importance égale à apporter aux trois conventions de Rio ainsi que leur mise en synergie, et il peut être dit qu'actuellement, les efforts vont dans ce sens.

Pour illustrer ces efforts, le projet « Grande Muraille Verte (GMV) en gestation depuis ces dernières années est aussi à citer comme possible point d'entrée et dont le plan d'action y afférent est adopté en 2023. En effet, bien que la GMV qui découle plutôt dirait-on de la CNULCD (Désertification), elle consiste principalement à la restauration des terres dégradées et la restauration du sol pour protéger une biodiversité fragilisée et vulnérable et à terme, son objectif étant de créer de nouvelles zones d'investissement en faveur du bien-être social et économique de la population locale. La GMV réunit la considération de la biodiversité et de la désertification, mais aussi des changements climatiques qui exacerbent cette dernière.

La GMV peut être une vitrine de coordination multisectorielle et intersectorielle des institutions et acteurs en charge entre autres, de l'agriculture- élevage-pêche, la décentralisation, le foncier, l'aménagement du territoire et de la santé et la sécurisation alimentaire de la population. Si la considération des problématiques de la désertification est le point de départ, elle ne peut être dissociée de la considération de la biodiversité et du climat.

Par ailleurs, dans le cadre des efforts de synergie initié en cette année 2024, saisissant l'occasion du processus de mise à jour de la SPANB, le Ministère de l'environnement et du développement durable, lors du lancement officiel dudit processus, a initié la mise en place de la « Plateforme Nationale pour la Biodiversité et Services Écosystémiques ». Comme mentionné plus haut (3.1.1), cette plateforme a pour mission d'asseoir la politique de développement du pays reconnaissant l'importance de la gestion durable de la biodiversité et des services écosystémiques. Tenant compte

de la transversalité et son caractère pluridimensionnel de la biodiversité, tous les secteurs d'activité de développement et de conservation, qu'ils soient stratégiques ou opérationnels, sont appelés à être membres de cette plateforme. Par conséquent, le changement climatique en fait partie.

Cette plateforme constitue un point d'entrée pour la synergie SPANB/CDN, en ce sens :

- Qu'elle permet aux nombreuses personnes-ressources issues de différents secteurs et domaines de se concerter et de participer effectivement aux actions et prises de décisions :

- Sur la SPANB, alignée sur le nouveau cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

- Sur les stratégies et activités opérationnelles respectives de chaque secteur et activité touchant la biodiversité et/ou les services écosystémiques.

- Qu'elle soit vouée à faciliter le respect des autres engagements internationaux (vis-à-vis de CDB, IPBES, CITES, RAMSAR, ...) et également, en tirer des bénéfices au niveau national.

Avec la plateforme, dont les membres sont principalement les différentes parties prenantes qui participent à la mise à jour de la SPANB, les divers programmes sectoriels ont plus de chance de se décroiser et de développer certains objectifs divergents. À l'heure actuelle, le Ministère en charge de l'environnement se donne le défi de trouver le mécanisme, y compris financier, pour rendre durable cette forme.





5.

Mobiliser des financements publics et privés pour la mise en œuvre de la CDN/SPANB

Aussi bien pour la conservation de la biodiversité que pour la lutte contre les changements climatiques, la question du financement durable est récurrente à Madagascar. D'une part, par la reconnaissance de la richesse de son capital naturel en général, et d'autre part, par sa vulnérabilité face aux changements climatiques, le pays a bénéficié et continue de bénéficier de financements de la part des partenaires techniques et financiers dans ces deux domaines.

Au niveau national, les ressources propres internes de l'État sont très loin d'être suffisantes, tandis que des financements conséquents de la part du secteur privé sont encore marginaux. Le soutien international demeure crucial et indispensable. La très grande majorité du budget du ministère en charge de l'environnement est assurée par la contribution des bailleurs de fonds extérieurs. En effet, le financement alloué par l'État au secteur environnement par rapport au budget national oscille autour de 1%, et ce, depuis plusieurs années (source : lois de finances).



5.1. Potentiels et risques concernant les sources publiques de financement du climat et de la biodiversité en appliquant une approche intégrée

Malgré l'importance de sa biodiversité et de sa fragilité face aux changements climatiques, Madagascar ne dispose que très peu de ressources propres pour le secteur environnement. Dans ce secteur, le pays est ainsi très dépendant des financements extérieurs :

- D'une part, à travers les financements issus des coopérations multilatérales et bilatérales (Système des Nations-Unies, Banque Mondiale, Union Européenne, USAID, GIZ, AFD, FFEM, etc.) et les ONG internationales (WWF, Conservation International, etc.)

- D'autre part, avec les mécanismes internationaux dans le cadre des deux conventions CDB et CCNUCC, comme le Fonds pour l'Environnement Mondial, le Fonds Vert pour le Climat, le Fonds d'Adaptation, etc.

D'une manière générale, les soutiens des partenaires sont destinés à :

- Mettre en œuvre des projets soft (exemples : appuis institutionnels) et hard (actions opérationnelles sur le terrain) ;
- Financer la Fondation Tany Meva¹⁸ et la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM)¹⁹

Les deux domaines "climat" et "biodiversité" sont sous la tutelle du même ministère, offrant ainsi des opportunités d'approche intégrée et favorisé par le fait que certains bailleurs de fonds apportent leurs appuis dans les deux domaines. De l'autre côté, la thématique climat se présente comme un sujet transversal touchant la quasi-totalité de tous secteurs d'activité.

Le potentiel de canalisation des financements pour des synergies et complémentarités d'actions est donc réel, notamment grâce à :

- La facilité institutionnelle à travers l'OC DVOR citée au début et expliquée ci-dessous.

- L'adoption par le pays du CMB, avec la 8^e cible: "Réduire les conséquences des changements climatiques et de l'acidification des océans sur la biodiversité, notamment avec des 'solutions fondées sur la nature' » et/ou des 'approches basées sur les écosystèmes'. En partenariat avec les ONG comme WWF et CI, Madagascar fait déjà siennes les approches SFN et l'adaptation fondée sur les écosystèmes.

- La démarche actuelle de mise à jour de la SPANB qui donne une ouverture aux réflexions et planification d'actions intégrées.

- La CDN-2, aussi bien pour l'atténuation et l'adaptation, intègre la perte de la biodiversité parmi les préoccupations en lien avec le changement climatique.

Néanmoins, la volonté d'intégration biodiversité-climat peut aussi se heurter à des risques :

- Du point de vue institutionnel, si les deux domaines ne sont plus sous la tutelle d'un même ministère : la démarche vers la synergie et l'intégration encore balbutiante actuellement peut vaciller facilement.

Ensemble ou séparés institutionnellement, le risque de se mettre en concurrence pour les recherches de financement demeure, si des projets d'actions synergiques convergeant vers des objectifs communs ne sont pas développés. Il s'agit bien d'objectifs communs, non d'objectifs parallèles ni même complémentaires, outre le manque de coordination potentiel ;

- La considération des changements climatiques comme plus "importants parmi les plus importants", occultant ainsi les problématiques tout aussi majeures comme la perte accélérée de la biodiversité (et la dégradation des terres, la gestion des déchets, etc.), et pouvant influencer le choix de financement des partenaires. Dans ce cas, les efforts d'intégration peuvent être vains.

¹⁸ Fondation Tany Meva : Fondation environnementale à vocation communautaire, agissant comme institution de financement.

¹⁹ FAPBM : Fonds fiduciaire qui constitue un mécanisme novateur de financement des aires protégées à Madagascar. En effet, la Fondation est dotée d'un capital investi sur les marchés internationaux.

- Si les initiatives comme la GMV sont toujours considérées comme venant des appuis extérieurs, elles risquent de ne pas connaître de suite par manque d'appropriation au niveau national et tarderont à être exécutés tout en demeurant dans « l'approche projet ».



5.2 Possibilités d'améliorer la coordination et la cohérence entre les fonds et les points focaux nationaux

Au sein du Ministère en charge de l'environnement, il existe le département "Organe de Coordination des actions stratégiques pour la Diplomatie Verte et des Organismes Rattachés, OC-DVOR, qui est placé à haut niveau.

L'OC-DVOR est chargé entre autres, de la mise en place d'un cadre incitatif pour concevoir et appuyer les initiatives qui tendent vers la promotion de la diplomatie environnementale. Il coordonne les partenariats et veille au suivi des conventions internationales sur l'environnement ratifiées par Madagascar. L'OC-DVOR se présente ainsi l'entité par excellence pour la coordination climatbiodiversité, pour l'orientation des recherches de financement d'actions intégrées, pour le rapprochement entre les deux points focaux CC et CDB aux fins de développer des réflexions et de proposer ensemble des projets intégrés, et surtout pour décroïsonner les efforts, d'une manière générale.

Cette amélioration de la coordination est cruciale, car elle permet aussi aux responsables de haut niveau (ministres, décideurs politiques) d'avoir une vision holistique de la dimension des problèmes environnementaux au sein du pays, et des caractères transversaux de ceux-ci.

Pour être plus efficace, le mandat de l'OC-DVOR par rapport aux deux domaines (biodiversité et changements climatiques) doit être rappelé et renforcé par le Ministre lui-même. Par ailleurs, pour la synergie, une démarche de programme de travail pluriannuel et synergique doit être effectuée sous la coordination de l'OC DVOR, qui établira un tableau de bord avec des indicateurs. La question centrale concerne la gestion des financements provenant des bailleurs de fonds.

Un réarrangement organisationnel au sein du ministère doit être fait sous l'autorité du ministre.



5.3 Opportunités et risques des différents instruments politiques pour mobiliser des financements privés et pour créer un environnement propice à la réduction des risques liés aux investissements du secteur privé dans des solutions soutenant les synergies dans la mise en œuvre de la SPANB et de la CDN

Outre les instruments juridiques, Madagascar dispose d'instruments de politique et de stratégie en matière de conservation de la biodiversité et de lutte contre les changements climatiques, dont notamment et respectivement la SPANB 2015-2025 en cours de mise à jour et la Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC, 2021). L'implication du secteur privé est prévue dans ces politiques et stratégies, bien qu'à l'heure actuelle, les initiatives des opérateurs sont soit, encore insuffisantes, soit éparpillées, ne montrant pas ainsi d'impacts visibles, durables et consolidées aux bénéfices du pays. Des formes de mobilisation/ collaboration du secteur privé ont commencé, à titre d'exemple:

- Assurances climatiques. Exemples, d'initiatives ou développement de modèles d'assurances, appuyées par GIZ (Assurance contre les risques climatiques (dans le cadre du projet Adaptation des chaînes de valeur agricoles au changement climatique/https://www.giz.de/en/downloads/Factsheet_PrAda_Juin19.pdf), BAD (Programme ADRifi/Appui mise en place de mécanisme d'assurance/ <https://mapafrica.afdb.org/fr/projects/46002-P-MG-HZ0-001> et), PAM (Initiative pour la résilience rurale : Projet pilote s'inscrivant dans un programme intégré de protection sociale/ docs.wfp.org › api › WFP-0000103451 › download et <https://www.forecast-based-financing.org>), etc., mais on observe aussi des premières initiatives du secteur comme AXA (<https://climate.axa/publications/>) ;

- Paiements des services écosystémiques. Exemples de contrats locaux dans la gestion de

bassins versants liées à la fourniture d'énergie²⁰.

- Compensation de la biodiversité. Exemple QMM pour l'exploitation d'ilménite dans le Sud de Madagascar (<https://www.riotinto.com/-/media/Content/Documents/Operations/QMM/RTQMM-Brochure-FR.pdf>) ;

- Marché carbone, avec des secteurs éligibles : l'agriculture, les déchets, l'énergie, les forêts, le transport et l'énergie (<https://cbit-madagascar.mg/actions-climatiques/attenuation/marche-carbone/>).

Ce sont des exemples donnés comme « mécanisme », mais ces mécanismes n'existent pas encore pour des projets mettant en synergie biodiversité- climat.

L'État malgache prévoit par ailleurs la mise en place prochaine de la fiscalité environnementale ou fiscalité verte à travers le principe du pollueur-payeur, ainsi que des mesures incitatives fiscales destinées aux entreprises ayant démontré un engagement significatif en faveur de l'environnement, établissant ainsi les fondements d'une collaboration multisectorielle.

À part le projet PREAA qui entre déjà dans la mise en œuvre de la Stratégie REDD+, ces possibilités peuvent être toutefois handicapées par le fait qu'un mécanisme concret de gouvernance de ces fonds privés spécifiquement dédiés au climat-biodiversité ne soit pas encore en place.

Cette question de gouvernance revêt plusieurs aspects : juridiques (cadre légal spécifique), institutionnels (finances/ trésor public, environnement et autres), gestion financière (versement, déboursement, transparence), avantages et incitations pour les opérateurs privés, sécurisation des investissements etc. De l'autre côté, Madagascar a connu des instabilités sociopolitiques ces dernières



²⁰ F. Andriamahefazafy et al., Hosted by EDP Sciences 2020 <https://doi.org/10.1051/cagri/2020034> Agriculture et services écosystémiques dans les pays du Sud. Coordonnateurs : Georges Serpantié, Philippe Méral, Fano Andriamahefazafy, Jean-Christophe Castella, Malyné Nean « Paiement pour services environnementaux (PSE) et motivations des usagers des terres d'un bassin versant. Cas de l'hydroélectricité à Tolongoïna, Madagascar ».

années ayant mis en péril à chaque fois les opérateurs privés, et jusqu'à maintenant, à chaque période électorale (pré et post scrutin), une tension peut toujours être perceptible.

Sans clarification des conditions cadres et du processus, l'implication souhaitée du secteur privé demeurera marginale et dans ce contexte. L'idée relative aux placements financiers et obligations semblent n'être pas une préoccupation actuelle. De l'autre côté, en cette absence de cadre de gouvernance et de contexte stable et clair, non seulement la transparence de gestion des fonds éventuellement mobilisée n'est pas garantie, mais les actions en vue de la synergie climat-biodiversité ne seront pas facilement développées.



5.4 Points d'entrée et incitations pour les synergies et les actions futures

De ce qui précède, trouver des synergies d'actions climat-biodiversité n'est pas impossible. Le véritable défi est de se fixer des objectifs communs afin de mieux fédérer les financements potentiels et de ne pas les fragmenter. Il s'agit de dépasser la démarche "business as usual" consistant à insérer une ligne climat dans un projet de conservation de la biodiversité et vice versa, mais plutôt de développer des projets intégrés et de mobiliser des financements ayant des objectifs synergiques climat-biodiversité, car les changements climatiques et la perte de biodiversité sont intimement liés.

Pour ce faire, les démarches actuelles de mise à jour de la SPANB et de la CDN constituent une porte d'entrée, et la "Solution Fondée sur la Nature- SFN" citée ci-dessus et qui est une démarche acceptée et adoptée par les décideurs est une façon de l'aborder à travers le ministère en charge de l'environnement.

La mobilisation de fonds auprès des bailleurs de fonds sera beaucoup plus facilitée, car il leur sera plus évident de s'attendre à des impacts qui seraient plus substantiels, dans la mesure où les solutions fondées sur la nature contribuent à s'adapter au changement climatique et à

préserver la biodiversité pour le bien-être humain.

L'actuel ministère de l'environnement et de développement durable a un rôle important :

- à l'interne, entre les départements : promouvoir la formulation d'une vision commune pour le financement durable des efforts intégrés biodiversité- climat, et mobiliser des financements à travers la formulation de programmes d'action communs, qui ne dissocient pas le climat et la biodiversité.

- avec les autres secteurs :

- Concrétiser l'idée qui est en train d'émerger actuellement, qui est celle de partager la vision de durabilité avec les autres ministères sectoriels, et susciter le développement de "budget vert" à leurs niveaux respectifs ;

- Développer un effort commun et intersectoriel pour mettre en place et en œuvre des mesures d'incitation du secteur privé à contribuer à la préservation de la biodiversité et du climat (système de tarif vert pour l'énergie ; concrétisation de la fiscalité verte pour les entreprises engagées, etc.).

À l'heure actuelle, Madagascar est en phase de démarrage concernant les efforts de synergie.

Du côté des partenaires financiers, les financements traditionnels actuels, notamment ceux du FEM, financent ces deux domaines tout en encourageant des synergies et des complémentarités. Par ailleurs, les soutiens de divers partenaires (exemples : USAID, GIZ, KfW, AFD, NORAD) dans les domaines de l'environnement et du développement social et économique sont des leviers ou des facteurs favorisant les synergies climat-biodiversité. Faut-il rappeler que depuis le début des années 1990, Madagascar a bénéficié d'une manière presque permanente des soutiens techniques et financiers de la part des divers partenaires, et actuellement, les efforts de synergie climat-biodiversité seront une manière de mieux valoriser les expériences et les bonnes pratiques. Il incombe toutefois au

5. Mobiliser des financements publics et privés pour la mise en oeuvre des CDN/SPANB

Gouvernement, à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de concrétiser tout ce qui décrit ci-dessus. Il s'agit en effet de concrétisation, car Madagascar dispose déjà de tous les fondements notammen :

- Renforcer les connaissances des parties prenantes des autres secteurs, en dépassant la simple démarche de partage d'information; autrement dit , s'asseoir autour de la même table et développer ensemble des projets intégrés. Ceci pourrait être fait entre deux ou plusieurs départements au sein du ministère-même, ou avec d'autres départements des autres ministères.

- Faire du partenariat avec le secteur privé une des priorités pour avancer ensemble vers des "actions vertes et climato-intelligentes".

- Apprendre, développer et mettre en œuvre ce qu'est la "diplomatie environnementale", de manière à ce que Madagascar sache et puisse connaître et utiliser des stratégies de coopération internationale. Ceci, afin de relever les défis environnementaux mondiaux et mettre en œuvre des politiques respectueuses du climat, pour ses propres bénéfices.

Autrement dit, que Madagascar soit un pays-acteur qui est en mesure de protéger son capital naturel y compris sa biodiversité, tout en contribuant au solutionnement des problèmes de perte de biodiversité au niveau mondial, et qu'il en soit de même pour la lutte contre les changements climatiques.





6.

Amélioration des processus du suivi et de production de rapports

Dans le cas de Madagascar, il s'agit de relever le défi de produire des rapports cohérents, qui relient les deux Conventions CDB et CCNUCC et qui démontrent que la finalité est commune : les intérêts pour le développement durable du pays.



6.1 Mécanismes de signalement existants susceptibles de favoriser les synergies entre la biodiversité et le climat

6.1.1 Objectifs et priorités de mise en œuvre en matière de climat et de biodiversité

Il est reconnu que même à l'échelle internationale, la CCNUCC et la CDB manquent de mécanismes démontrant les interactions atténuation - adaptation - biodiversité.

Dans le cas de Madagascar, un hotspot de la biodiversité mondiale et parmi les premiers pays les plus vulnérables aux changements climatiques il est important que ces interrelations soient facilement compréhensibles par tous les acteurs de développement.

Force est de constater que les productions des rapports et documents sur les deux Conventions se font d'une manière qui ne se considère ntpas mutuellement, tant sur le timing que sur les contenus. Les démarches visent d'abord à répondre à l'obligation liée à l'adhésion à la convention et satisfaire ainsi les exigences des secrétariats des conventions. Toutefois, ces rapports et documents ont le mérite de servir de référentiels pour le pays, l'amenant à procéder à des suivis et lui permettant de s'auto-évaluer par rapport à ses réalisations.

6.1.2 Exigences en matière de rapports (dans le cadre de la CDB et de la CCNUCC)

La souscription du pays aussi bien à la CCNUCC qu'à la CDB oblige à la production régulière de divers rapports et documents, relatant les efforts fournis par le pays, ainsi que les intentions pour le futur.

Pour les changements climatiques : Elaboration des communications nationales (Madagascar est en train de rédiger sa 4^e communication nationale) et production des rapports biennaux.

La communication nationale relate l'évolution de la mise en œuvre de la CCNUCC, notamment sur le contexte de l'évolution du climat au sein du pays, sur les efforts d'inventaires des gaz à effet de serre, sur les programmes et projets mis en œuvre en termes d'atténuation et d'adaptation. Compte tenu du contexte de Madagascar la

« biodiversité » figure parmi les secteurs vulnérables et prioritaires à considérer. Les mesures prises y afférentes sont rapportées dans la communication nationale.

Quant au rapport biennal, Madagascar est actuellement en train d'élaborer son premier Rapport Biennal Actualisé (Biennial Update Report- BUR 1). Le BUR doit contenir les informations à jour sur l'évolution des émissions de gaz à effet de serre, aux mesures d'atténuation et leurs effets, et aux soutiens. Le BUR permet aussi d'apprécier l'effectivité du système MRV en place.

Pour la biodiversité, Madagascar a soumis 6 rapports nationaux jusqu'ici.

Présentement, pour la biodiversité, l'adoption et l'adhésion au cadre mondial pour la biodiversité ouvre une nouvelle ère. Au niveau mondial, à travers les 23 cibles, il est visé que d'ici 2030, la destruction de la nature constatée actuellement soit stoppée.

Madagascar en adhérant au nouveau cadre mondial, s'engage à contribuer à l'atteinte de chaque cible définie, selon le contexte prévalant au sein du pays.

À l'instar des autres pays parties, Madagascar doit ainsi établir sa propre stratégie de biodiversité, à travers la mise à jour de sa SPANB. À l'heure actuelle, les objectifs et les indicateurs associés qui sont propres au pays seront prêts d'ici la tenue de la COP 16/ CDB. Ces objectifs doivent pouvoir être intégrés dans les plans, programmes et politiques sectoriels et intersectoriels pertinents.



6.2 Potentiels de synergie et lacunes dans les lignes directrices en matière du suivi et de communication de l'information

Il existe une multitude d'initiatives, de partenariats et d'outils mondiaux destinés à renforcer les synergies entre les conventions de Rio. D'un côté, ils existent des initiatives mondiales et le développement de partenariat, dont des pays comme Madagascar peuvent profiter. De l'autre, ils existent des outils qui pourraient être pertinents pour Madagascar :

- L'outil « Food Forward NDCs » développé par WWF et des partenaires, qui fournit des options politiques et des mesures pour la transition vers des systèmes alimentaires respectueux de la nature, sains et résilients qui peuvent être inclus dans les NDC. C'est un outil sectoriel qui entre autres, vise à améliorer l'accès à l'alimentation, à réduire les émissions provenant de l'élevage, à passer à l'énergie propre dans les exploitations agricoles et à mettre en œuvre des systèmes alimentaires circulaires, bien que le lien avec les engagements de la SPANB ne soit pas explicite.
- L'outil expert en contributions NDC -NEXT, développé par la FAO et le Partenariat NDC, qui est un outil de comptabilisation des gaz à effet de serre pour soutenir l'évaluation annuelle de l'impact environnemental du secteur Agriculture- Foresterie et Autres Usages des Terres. NEXT s'aligne sur les objectifs des trois conventions de Rio : CCNUCC, CDB et CNULCD et fournit des indicateurs sectoriels à l'intersection de l'adaptation au changement climatique, de l'atténuation et de la biodiversité.

Il existe également des outils axés sur la biodiversité qui ont des points d'entrée pour les synergies avec le changement climatique :

- La méthodologie ELSA (Rapid Essential Life Support Area) développée par le PNUD et ses partenaires nationaux pour utiliser des données spatiales afin de cartographier les « zones essentielles qui conservent la biodiversité

critique et fournissent de la nourriture, de l'eau et du stockage de carbone. L'outil cible les solutions fondées sur la nature pour protéger, restaurer et gérer la nature et vise à rassembler les politiques et les données ainsi que l'expertise nationale et mondiale. Son objectif est d'identifier et d'améliorer la production de données spatiales au niveau national, facilitant ainsi l'identification des zones prioritaires, sur le plan spatial et politique, et le suivi de la mise en œuvre des objectifs nationaux pour la nature, le climat et le développement durable. L'outil a le potentiel d'intégrer la biodiversité dans un large éventail de secteurs et de faciliter le suivi et l'établissement de rapports.

- L'outil de rapport de données (DaRT), également développé par le PNUD, qui aide les Parties aux accords environnementaux multilatéraux à réviser ou à mettre à jour les stratégies et les plans d'action connexes. DaRT cible spécifiquement les synergies dans le domaine de la gestion des connaissances et de l'information pour les rapports nationaux aux conventions relatives à la biodiversité. DaRT fournit une solution numérique pour rationaliser les processus de suivi, de vérification et de rapport grâce à la réutilisation des informations et pour analyser les lacunes dans les actions de mise en œuvre en tenant compte des synergies. Il permet également d'analyser les informations par rapport aux ODD et de prendre en compte d'autres cadres mondiaux et régionaux.

Ces outils, le pays pourrait s'en approprier dans une démarche de renforcement de capacité avec les partenaires.

Ces outils ne sont pas encore utilisés à Madagascar, mais leur pertinence pour le pays pourrait être examinée. S'ils s'avèrent appropriés, Madagascar pourrait mobiliser les partenaires pour renforcer ses capacités dans leurs mises en œuvre, aux fins d'optimiser les démarches de synergie biodiversité-climat dans le cadre de l'exécution de la CDN et de la SPANB.

En attendant, le pays dispose d'instruments qui pourraient être exploités pour ladite synergie, décrits ci-dessous.



6.3 Outils d'appui au suivi de la mise en œuvre du SPANB et des CDN utilisés par les acteurs nationaux

N'ayant pas encore véritablement procédé à cette démarche de synergie, Madagascar ne dispose pas encore d'outils de suivi pour ce faire. Néanmoins, les existants suivants sont à mentionner :

- Pour la lutte contre les changements climatiques (atténuation et adaptation) : en vertu de l'Accord de Paris (en son article 13 sur la transparence) qui engage les Parties à communiquer leurs actions relatives aux changements climatiques, à fournir des informations sur les soutiens qu'ils ont reçu ou fourni sous la forme de ressources financières, de renforcement des capacités, ou de transferts de technologies, Madagascar a pu bénéficier du soutien du FEM pour la mise en œuvre de "l'initiative de renforcement des capacités pour la transparence ou Capacity Building Initiative for Transparency - CBIT. CBIT MADAGASCAR vise à établir les outils nécessaires pour mettre en œuvre les éléments de transparence de l'Accord de Paris, combler les lacunes technologiques relatives dans les inventaires des émissions de GES et renforcer les capacités des secteurs et les acteurs sur les activités de transparence. Le site <https://cbitmadagascar.mg/initiatives-cbit/> est maintenant en place et il revient au ministère en charge de l'environnement de poursuivre sa gestion (alimentation, mise à jour, etc.).

- Pour la biodiversité, la CDB encourage les Parties ayant ratifié la Convention par le biais de son article 18, paragraphe 3, à développer un Centre d'échange d'information national, le site <https://mg.chm-cbd.net/> est également en place pour Madagascar, depuis 1997. C'est un portail qui présente les informations relatives à la mise en œuvre de la CDB. Par ailleurs, il vise à promouvoir les échanges d'informations sur la

biodiversité malagasy et la coopération scientifique et technique.

Pour Madagascar encore une fois, la mise à jour de la SPANB et prochainement celle de la CDN offre l'opportunité de rassembler toutes les parties prenantes pour définir une ou plusieurs actions liant climat et biodiversité, pour un ou des objectifs de développement précis.



6.4 Points d'entrée et incitations pour les synergies et les actions futures

Jusqu'ici, les différents rapports établis respectivement dans le cadre de la CDB et la CCNUCC se font de manières distinctes, indépendamment l'une de l'autre. Toutefois, l'évolution du contexte mondial et qui peut s'appliquer au niveau national permet de prédire que des démarches de planification et de rapportage synergiques et intégrées sont possibles : l'année 2024 était une année charnière car elle voyait le déroulement des trois COPs avec celle de la lutte contre la désertification qui ont donné l'occasion de faire les bilans des efforts, progrès, reculs ou stagnation d'une part, et de tracer des nouveaux chemins qui peuvent être mis en synergie, d'autre part.

Dans le domaine la biodiversité, Madagascar n'a pas finalisé entièrement la mise à jour de son document SPANB en 2024, mais a abouti à l'identification des grandes actions pour chaque cible, ainsi que les indicateurs ; le processus continue et aboutira à un document qui traduira les réalités nationales d'ici 2026. En 2025, le processus de mise à jour de la CDN ainsi que celui du plan national d'adaptation sont prévus et devront être finalisés également en 2026. Techniquement, les conditions sont donc favorables pour les approches synergiques.

En effet, une approche intégrée pourrait permettre au pays d'avoir une vue holistique des impacts combinés de la perte de biodiversité et des changements climatiques, qui touchent tous les secteurs et qui anéantissent les efforts de développement. Ni la conservation de la biodiversité ni la lutte contre les changements climatiques ne constituent plus des options, mais sont maintenant des impératifs ; et comme les cibles des impacts sont quasiment les mêmes, la démarche intégrée se présente comme une évidence en tenant compte du contexte socio-économique du pays. Il importe par conséquent de commencer par la détermination et l'adoption d'indicateurs communs, en vue de rapports synergiques pour les deux Conventions.

Il doit être visé par conséquent que :

- Des réflexions sur la biodiversité soient reflétées dans les rapports NDC ou les rapports biennaux et réciproquement, les sujets sur les risques et menaces climatiques fassent partie des thématiques des rapports nationaux de la CDB, et que les mêmes actions synergiques figurent dans les mêmes rapports ;
- Les collectes de données et d'information soient organisées avec ce même esprit de recherche de synergie et que les personnes ressources des deux domaines soient ensemble.
- Des objectifs communs à court et à moyen termes soient définis pour un ou des projets de développement reflétant les priorités du pays.

Des instruments ou outils existants actuellement peuvent être exploités comme points d'entrée :

a) Le Système d'Information pour la Gestion de l'Environnement²¹ (SIGE : <http://www.evoary.mg/sige/>), élaboré par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

Le SIGE met à disposition des informations relatives aux 3 conventions de Rio à savoir la CDB (biodiversité), la CCNUCC (changements climatiques) et la CNULCD (désertification). L'objectif de ce système est de renforcer la gouvernance environnementale à Madagascar, en facilitant la gestion des données statistiques et des documents environnementaux. Il vise à fournir les informations nécessaires permettant de faciliter les prises de décisions adaptées et efficaces selon les divers contextes.

Les informations sur les changements climatiques, sur la lutte contre la désertification et sur la préservation de la biodiversité ont été ainsi les premières à être intégrées dans le SIGE. Cependant, d'autres grandes thématiques sont progressivement insérées.

Le SIGE est ainsi un outil pour la connaissance, mais l'exploitation de son contenu (croisement des informations, analyses, mises à jour) facilite la recherche de cohérences en vue d'actions complémentaires et synergiques entre la CDN et la SPANB.

b) Le portail multisectoriel Hay Natoria (<https://www.haynatoria.mg/>) existe également, et qui a été développé par l'Office National pour l'Environnement. Hay Natoria est un portail avec des données, une technologie et les derniers outils pour la conservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles à Madagascar. Il permet d'accéder à un vaste éventail d'informations et de données sur les ressources au sein des écosystèmes terrestre comme les forêts et les aires protégées, ainsi que des écosystèmes marins et côtiers. Il fournit également des informations sectorielles comme la pêche, le foncier et l'aménagement du territoire, à travers un système d'information reliant des bases de données géoréférencées.

²¹ Mis en place en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans le cadre du projet CCCD-Convention RIO et avec le soutien du FEM

Ces informations aident à étayer les diverses démarches analytiques ou d'élaboration de document (préparation de document de projet, élaboration de schémas d'aménagement du territoire, etc.), en mettant à disposition des applications avec des cartes interactives, des documents thématiques (répertoire juridique multidisciplinaire, guides et modules de formation technique et des documents issus d'autres secteurs (agriculture, tourisme, mines, etc.).

SIGE et Hay Natoria sont différents mais peuvent être complémentaires en les utilisant dans le développement de projet ou activités mettant en synergie la CDN et la SPANB.



Système

SIGE

HAY NATIORA



Contenu

- Information sur les 3 conventions de Rio et plus tard, sur d'autres conventions ou protocoles ou traités
- Représentations cartographiées sur les différents indicateurs, des documents, des événements liées aux 3 Conventions
- Les projets en cours : objectifs, activités
- Les documents existants (documents de projets, rapports, ...)

- Un portail avec des :
- Données statistiques et/ou géoréférencées
 - Documents sectoriels et thématiques
 - Applications



Utilité

- Amélioration des connaissances sur les 3 Conventions, de leurs portées et de leurs applications
- Mises en œuvre au niveau national des dispositions à l'échelle internationale,
- Connaissance des droits, responsabilités et opportunités vis-à-vis des 3 Conventions
- Analyses spatiales
- Analyses d'informations sectorielles et thématiques
- Accès/ Connaissances d'autres pratiques sur des thèmes donnés (forêts, biodiversité, climat, etc.)

À cette démarche peut s'associer l'utilisation des outils et méthodologies cités dans le paragraphe 6.2 si des renforcements de capacité y afférents sont obtenus.

7.

Recommandations

Madagascar ayant adhéré aux trois Conventions de Rio, il est bénéfique pour le pays de profiter des résolutions ou indications de ces Conventions. Parmi ces indications figurent l'alignement entre la CDN et la SPANB.

Les recommandations ci-après s'adressent aux décideurs politiques nationaux à tous les niveaux (Présidence de la république, Gouvernement, chaque ministère sectoriel dont le MEDD), aux PTF et à la Société Civile.



7.1 Du point de vue structurel



1. À l'endroit des décideurs politiques, cet alignement se situe sur deux tableaux :

- Au niveau interne du ministère en charge de l'environnement et du développement durable.
- Avec les autres ministères sectoriels.

a) Comme mentionné dans le présent rapport, le fait d'avoir les deux thématiques "biodiversité et changement climatique" réunis au sein d'un même ministère constitue un grand avantage. En effet, cet état de fait doit faciliter les échanges, surtout avec la structure "Organe de Coordination des actions stratégiques pour la Diplomatie Verte et des Organismes Rattachés - OC_DVOR ».

Le Ministère dispose de la PNEDD qui est complète. Il est suggéré que cette politique soit déclinée en plan d'actions pluriannuel qui entre autres objectifs, fasse figure les objectifs des actions synergiques biodiversité- climat. Un tel document - qui sera succinct car il consolidera le plan des différents départements du ministère - facilitera les intentions d'intervention des partenaires.

Il revient logiquement à l'OC-DVOR de coordonner et de faciliter les échanges à l'interne du ministère. Ce, en établissant des agendas de discussion réguliers, commençant par un état des lieux communs, suivis progressivement par :

- Les propositions de réflexion et d'action pour la synergie « biodiversité-climat ».
- La formulation des objectifs.
- L'identification des actions et des moyens requis.
- Le partage d'information au niveau de tous les départements du ministère.
- La programmation des démarches communes vers les partenaires.
- Le développement de moyens suffisants et permanents pour délivrer des messages sur l'importance de la synergie d'actions pour la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques.

Ce, aux fins de réaliser les démarches proposées dans le § 5.4.

Nous soulignons qu'il est tout à fait possible d'identifier des synergies entre les actions en faveur du climat et celles en faveur de la biodiversité, mais le véritable défi est de se fixer des objectifs communs afin de mieux fédérer les financements potentiels et ne pas les fragmenter. Il s'agit de développer des projets intégrés et de mobiliser des financements ayant des objectifs synergiques climat-biodiversité, car les changements climatiques et la perte de biodiversité sont intimement liés. Les démarches actuelles de mise à jour de la SPANB et de la CDN constituent une porte d'entrée, et la "Solution Fondée sur la Nature-SFN" et qui est une démarche acceptée et adoptée par les décideurs est une façon de l'aborder à travers le ministère en charge de l'environnement.

Pour ce faire, l'actuel ministère de l'environnement et de développement durable a un rôle important :

- à l'interne, entre les départements : promouvoir la formulation d'une vision commune pour le financement durable des efforts intégrés biodiversité- climat, et mobiliser des financements à travers la formulation de programmes d'action communs, qui ne dissocient pas le climat et la biodiversité.

- avec les autres secteurs :

- Concrétiser l'idée qui est en train d'émerger actuellement, qui est celle de partager la vision de durabilité avec les autres ministères sectoriels, et susciter le développement de "budget vert" à leurs niveaux respectifs.

- Développer un effort commun et intersectoriel pour mettre en place et en œuvre des mesures d'incitation du secteur privé à contribuer à la préservation de la biodiversité et du climat (système de tarif vert pour l'énergie ; concrétisation de la fiscalité verte pour les entreprises engagées, etc.).

Du côté des partenaires financiers, les financements traditionnels actuels soutiennent ces deux domaines tout en encourageant des synergies et des complémentarités.

Il incombe toutefois au gouvernement, à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de concrétiser, en :

- Renforçant les connaissances des diverses parties prenantes des autres secteurs.
- Établissant des partenariats avec le secteur privé comme une des priorités pour avancer ensemble vers des “actions vertes et climato-intelligentes”.
- Renforçant les connaissances et capacité sur la thématique “diplomatie environnementale”, de manière à ce que Madagascar sache et puisse connaître et utiliser des stratégies de coopération internationale.

Il est réitéré que la mise en synergie facilite substantiellement l'approche des partenaires (PTF, OSC, Secteur privé) dans leurs collaborations potentielles avec le MEDD.

b) Avec les autres ministères sectoriels, l'histoire de la gestion de l'environnement à Madagascar montre que “l'environnement”, bien que reconnu comme transversal, est encore en train de se décroiser progressivement, du point de vue des autres secteurs. De l'autre côté, à part les secteurs agriculture, élevage et pêche, dont les perceptions sont nuancées, la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques sont encore considérées comme du domaine exclusif MEDD. Peu de ministères font le lien entre leurs champs d'action et la biodiversité, tandis que la connaissance des initiatives pour faire face aux enjeux climatiques semble abstraite, les ministères sectoriels semblent se placer dans une position d'attentisme face au MEDD, sur ce sujet (changements climatiques).

En quelques mots, les bonnes techniques de communication et de partage d'information font défaut. Les démarches se limitent le plus souvent à des “ateliers” auxquels les autres secteurs ne savent pas ou ne se donnent pas du temps pour donner suite, à leurs niveaux respectifs.

Il est ainsi important qu'il y ait de vrais investissements pour la communication et les partages d'information, avec les moyens et les démarches appropriés : missions communes, budgétisation des actions communes, mise en réseau, hébergement de base de données, etc.

Il est suggéré aux décideurs au niveau des ministères sectoriels d'améliorer la prise en compte de l'environnement-biodiversité et des changements climatiques au sein de leurs départements respectifs. Cette prise en compte peut se traduire par la mise en place d'une équipe, non d'une unique personne au sein de la Cellule Environnementale Sectorielle, d'attribuer à la Cellule un budget adéquat, de susciter l'élaboration d'un plan de travail opérationnel, d'organiser des séances de partage régulières sur l'environnement, la biodiversité et les changements climatiques au sein du ministère, de faciliter les renforcements de capacité (formation thématique, formation sur les exigences des bailleurs de fonds, etc.).

Tous les secteurs figurant dans la CDN sont importants et doivent être considérés dans toutes les actions climatiques. Néanmoins, pour les actions en synergie avec la biodiversité, le choix s'est porté sur la forêt, l'agriculture et la pêche-zones côtières, pour les raisons évoquées dans le présent document, liés aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

c) Pour contribuer à la durabilité des financements, développer et mettre en œuvre des démarches pour la pérennisation des mécanismes déjà initiés : Assurances climatiques, paiements des services écosystémiques, compensation de la biodiversité, marché carbone, avec des secteurs éligibles : l'agriculture, les déchets, les forêts, le transport et l'énergie.



2. À l'endroit des partenaires techniques et financiers :

- Accompagner techniquement et financièrement le gouvernement et aligner les appuis avec les besoins des ministères.
- Appuyer le pays dans l'acquisition et l'utilisation des outils internationaux pour faciliter les synergies (§ 6.2).
- Différencier les appuis pour la synergie biodiversité-climat. En d'autres termes, ne pas mélanger les appuis avec les appuis pour d'autres thématiques.



3. À l'endroit des membres de la société civile :

- Poursuivre/ renforcer le rôle de facilitateur auprès des communautés locales, et de relais entre le pouvoir et les communautés .
- Appuyer dans la mesure du possible le renforcement de connaissances des communautés locales en matière de gouvernance de la biodiversité et du climat.

7.2 Du point de vue technique

Deux sortes de nouveaux projets ou programmes sont proposés :

1) Projet ou programme « biodiversité climat » au sein même du MEDD et tenant compte des points ci-dessus (OC DVOR, PNEDD).

2) Projet inter-sectoriel co-piloté par le MEDD et le ministère sectoriel concerné

Les 23 Cibles du Cadre Mondial de la Biodiversité sont jugées pertinentes par Madagascar. Par conséquent, les 23 cibles seront toutes considérées dans la mise à jour de la SPANB. Des justifications sont apportées par rapport à cette démarche. Des lignes d'actions correspondant à chaque cible sont ainsi proposées actuellement.

Concernant la synergie avec la CDN, les cibles 8, 10 et 15 présentent l'opportunité de synergie, en développant un ou des programmes à grande échelle, adoptant une approche paysage et intersectorielle (exemple : biodiversité/agriculture, élevage, pêche) intégrant les « solutions fondées sur la nature ».

Dans ce cadre et à titre d'exemple, la pratique de l'agriculture climato-intelligente (agriculture, élevage, pêche) à travers un projet agri-business impliquant le secteur privé et engageant ce dernier dans la contribution aux efforts de minimisation d'émission de GES, peut être envisagée.

Il convient ici que la démarche ne consiste pas à trouver des activités dans chacune des cibles 8, 10 et 15 et de les « forcer » à s'aligner, mais plutôt d'essayer de définir un objectif commun et de formuler un projet dans ce sens.

L'ensemble du processus du projet, du design à la mise en œuvre, en passant par les mécanismes de suivis et d'évaluation, devra engager les deux secteurs biodiversité et agriculture, ainsi que les autres secteurs partenaires qui pourraient y être impliqués.



8.

Conclusion

La synergie se traduisant en actions ou projets dans la mise en œuvre de la SPANB et la CDN n'est pas encore effective à l'heure actuelle. Les différentes consultations l'ont démontré; cependant, les volontés se sont également manifestées pour que cette synergie se réalise.

Le plus souvent, l'alignement et l'intégration sont compris comme des insertions d'activité dans l'un ou l'autre, et inversement. Cette démarche est traduite en outre comme suffisante pour refléter qu'il y a des lignes d'actions de protection de la biodiversité qui contribuent à la lutte contre les changements climatiques et réciproquement.

Le défi reste à développer des objectifs communs qui mettent en évidence tout de suite la synergie et la complémentarité tels schématisés dans le chapitre 3 (Page 28).

Cette approche permet de mieux canaliser les appuis adressés aux partenaires techniques et financiers, en démontrant une unicité de vision pour le développement durable, avec des démarches non cloisonnées.

Les processus de mise à jour de la SPANB et de la CDN sont des véritables opportunités pour le faire, d'autant plus que ces documents sont accompagnés de leurs plans de mise en œuvre respectifs.

De plus, le Ministre actuel affiche la volonté d'accorder une importance égale aux trois Conventions de Rio, pour un véritable développement durable qui les met en synergie.

Aussi, déclinant de la SPANB et de la CDN, le Gouvernement, à travers le ministère en charge de l'environnement, gagnerait à proposer des programmes intersectoriels et synergiques (biodiversitéclimat) pluriannuels sur lesquels les partenaires techniques et financiers s'aligneront.

Le défi est grand mais non impossible à lever. Sa réussite dépend de la volonté de prioriser la démarche, en tenant compte de plusieurs facteurs qui conditionneront cette réussite :

- Capacités techniques à renforcer et à partager avec des audiences élargies : connaissances sur les thématiques biodiversité et changements climatiques, moyens financiers).
- Renforcement des connaissances sur les mécanismes financiers.

- (Ré)organisation interne de certaines méthodes de travail, favorisant les échanges et la réalisation des programmations communes, pilotée par le département en charge de la programmation, suivi et évaluation (sous la tutelle de l'OC DVOR pour l'actuel ministère de l'environnement et du développement durable).

Pour les autres secteurs, autres que l'environnement, ajouter à ce qui précède le renforcement des capacités des cellules environnementales en mobilisation des ressources.

Enfin, cet ensemble doit se faire avec une décentralisation effective, impliquant les structures décentralisées et déconcentrées.



Bibliographie

1. BAD. 2017. Profil Genre Pays Madagascar
2. F. Andriamahefazafy et al., 2020. Paiement pour services environnementaux (PSE) et motivations des usagers des terres d'un bassin versant. Cas de l'hydroélectricité à Tolongoina, Madagascar. EDP Sciences"
3. Pörtner, H.O., Scholes, R.J., Agard, J., Archer, E., Arneth, A., Bai, X., Barnes, D., Burrows, M., Chan, L., Cheung, W.L., Diamond, S., Donatti, C., Duarte, C., Eisenhauer, N., Foden, W., Gasalla, M., Handa, C., Hickler, T., Hoegh-Guldberg, O., Ichii, K., Jacob, U., Insarov, G., Kiessling, W., Leadley, P., Leemans, R., Levin, L., Lim, M., Maharaj, S., Managi, S., Marquet, P., McElwee, P., Midgley, G., Oberdorff, T., Obura, D., Osman, E., Pandit, R., Pascual, U., Pires, A. P. F., Popp, A., Reyes-García, V., Sankaran, M., Settele, J., Shin, Y. J., Sintayehu, D. W., Smith, P., Steiner, N., Strassburg, B., Sukumar, R., Trisos, C., Val, A.L., Wu, J., Aldrian, E., Parmesan, C., Pichs-Madruga, R., Roberts, D.C., Rogers, A.D., Díaz, S., Fischer, M., Hashimoto, S., Lavorel, S., Wu, N., Ngo, H.T. 2021. IPBES-IPCC co-sponsored workshop report on biodiversity and climate change. IPBES and IPCC. DOI:10.5281/zenodo.4782538.
4. Repoblikan'i Madagasikara. 2024. Plan d'Action Environnemental National pour le Développement Durable. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
5. Repoblikan'i Madagasikara. 2021. Politique nationale de lutte contre les changements climatiques révisée. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
6. Repoblikan'i Madagasikara. 2011. Politique nationale de lutte contre les changements climatiques. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
7. Repoblikan'i Madagasikara. 2012. Stratégie Nationale de Lutte contre le Changement Climatique. Secteur Agriculture- Élevage- Pêche. Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
8. Repoblikan'i Madagasikara. 2015. Lettre de politique de l'énergie de Madagascar 2015-2030. Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures.
9. Repoblikan'i Madagasikara. 2015. Stratégie et plans d'actions nationaux sur la biodiversité de la Convention sur la Diversité Biologique : Résumé du document. Ministère de l'Environnement, de l'Écologie, de la Mer et des Forêts.
10. Repoblikan'i Madagasikara. 2016. Programme Environnemental pour le Développement Durable : Document de référence pour les liens entre le développement durable et les dimensions environnementales. Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts.
11. Repoblikan'i Madagasikara. 2016. Programme sectoriel agriculture élevage pêche : Plan national d'investissement agricole (PSAEP/PNIAEP) 2016-2020.
12. Repoblikan'i Madagasikara. 2017. Décret No. 2017-376 du 16 mai 2017 : Politique forestière de Madagascar. Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts.
13. Repoblikan'i Madagasikara. 2017. Lettre de politique développement du tourisme national à Madagascar. Ministère du Tourisme.
14. Repoblikan'i Madagasikara. 2017. Rapport sur l'avenir de l'environnement à Madagascar. Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts.

15. Repoblikan'i Madagasikara. 2017. Stratégie nationale d'approvisionnement en bois énergie. Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures. Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts.
16. Repoblikan'i Madagasikara. 2017. Stratégie nationale sur la restauration des paysages forestiers et des infrastructures vertes à Madagascar. Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts.
17. Repoblikan'i Madagasikara. 2017. Troisième communication nationale à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts.
18. Repoblikan'i Madagasikara. 2018. Décret No. 2018-500 du 30 mai 2018 : Stratégie Nationale REDD+ Madagascar. Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts.
19. Repoblikan'i Madagasikara. 2019. Plan d'action national de lutte contre les changements climatiques. Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts.
20. Repoblikan'i Madagasikara. 2021. Plan national d'adaptation au changement climatique. Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
21. Repoblikan'i Madagasikara. 2019. Sixième rapport national de la Convention de la Diversité Biologique. Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts.
22. Repoblikan'i Madagasikara. 2020. Loi No. 2020-003 sur l'agriculture biologique à Madagascar.
23. Repoblikan'i Madagasikara. 2023. Politique intégrée de gouvernance de l'océan. Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleu.
24. SAF FJKM/ CARE. 2020. Situation de référence sur le mécanisme de financement et d'assurance des risques climatiques et de catastrophes à Madagascar- Projet MAP Insuresilience.
25. <http://www.cbd.int>
26. <https://madagascar.wcs.org/Makira-Carbon.aspx>
27. <https://unfccc.int>
28. <https://www.fapbm.org/conservation-de-la-biodiversite-a-madagascar-les-programmes-de-compensation-tiennent-ils-leurs-promesses/>
29. <https://www.ird.fr/aborder-conjointement-la-biodiversite-les-crises-climatiques-et-leurs-impacts-sociaux-combines>
30. <https://www.wwf.mg/>

ANNEXE:

*Liste des personnes consultées***PARTENAIRES PUBLICS**

1. Olitina Ratovo MEDD Coordonnatrice Générale de l'Organe de Coordination des actions stratégiques pour la Diplomatie Verte et des Organismes Rattachés ratovolitina@yahoo.fr / + 261 34 44 317 33
2. Rinah Razafindrabe MEDD Directeur Général de la Gouvernance Environnementale rarinah@yahoo.fr / +261 34 05 621 31
3. Tojotsara Ratefason MEDD Directeur des Aires Protégées, des Ressources Naturelles et de l'Écosystème (DAPRNE) tojoratefason@gmail.com / +261 34 05 623 07
4. Ambinintsoa Heritokilalaina MEDD Chef de service/ Bureau National des Changements Climatiques et REDD+ heritokilalaina.a@gmail.com/ +261 34 62 457 43
5. Michel Omer Laivao MEDD Point Focal CCNUCC laivao2002@yahoo.fr / + 261 34 05 620 45
6. Lalaina Randrianasolo MEDD Directeur National du projet GEF6 Boeny lalaina77@yahoo.fr / +261 34 05 625 11
7. Rantonirina Rakoroaridera MEDD Point Focal CDB rakotoaridera@yahoo.fr / +261 34 05 621 45
8. Ony Rakotoarisoa MNP Directeur Général ony_dg@mnparcs.mg
9. Aroniaina Rajaonarivo MNP Directeur des Opérations dop_cad@mnparcs.mg / +261 38 09 409 70
10. Roela Lelaka MDAT Point Focal Projet Résilience des villes face au CC lelaka-roela@gmail.com/ 261 34 22 665 33
11. Stephenson Kotomangazafy MTM Directeur des Recherches et Développements Hydrométéorologiques stephasonk@gmail.com / + 261 34 05 561 07
12. Andriantsilavo Jean Michel Rabary MPEB Directeur de la Promotion de l'Économie Bleue rabary.andriantsilavo@gmail.com / mpeb.dpeb@gmail.com / 261 34 90 714 87
13. Stephan Mahay Rakotomalala MINAE Chef de Service Environnement et de la Lutte contre le Changement Climatique rivostephannr@yahoo.com/ + 261 34 05 812 36
14. Tsitohaina Andriamalala MEAH Chef de Service Environnement Climat et Réponses aux Urgences hajatiana.andriamalala@gmail.com/ + 261 34 27 420 89
15. Remi Rolland RAKOTO ANDRIAMANALINARIVO (f) CPGU Secrétaire Exécutif par intérimrollanarivo@yahoo.fr/ + 261 34 07 400 30
16. Jaonina Andriamahazo SENV Service Etude de l'Amélioration de l'Habitat andrij2000@gmail.com/ + 261 34 05 109 02 1. BAD. 2017. Profil Genre Pays Madagascar
2. F. Andriamahefazafy et al., Madagascar. EDP Sciences"
3. Pörtner, H.O.
4. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
5. Repoblikan'i Madagasikara. 2021. Politique nationale de lutte contre les changements climatiques révisée. Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

PARTENAIRES PRIVEES

1. Nanie Ratsifandrihamanana WWF
Madagascar Directeur Pays nratsifan-
drihamanana@wwf.mg/ 034 49 803 08

2. Voahirana Randriambola WWF - Mada-
gascar Policy and Technical Support Coordi-
nator vrandriambola@wwf.mg

3. Serge Ratsirahonanana FAPBM
Responsable Suivi Evaluation sratsira-
honana@fapbm.org/ +261 34 02 265 03

4. Hariliva Rasoanarivo Fondation Tany
Meva Directeur Exécutif h.rasoanarivo@
tanymeva.org

5. Lanto Andriamampianina WCS Directeur
de Programme lanto@wcs.org/ + 261 33
11 879 92

6. Ravaka Ranaivoson WCS Directeur de la
conservation marine rranaivoson@wcs.org /
+261 32 40 083 76

7. Vony Raminoarisoa Asity Madagascar
Executive Director / Directeur Exécutif
vonyr@birdlife-mada.org / +261 34 49 731 00

8. Michèle Andiranarisata CI Senior
Director, Conservation Strategy mandria-
narisata@conservation.org / +261 34 05 667
61

9. Danielle Rabenirina AFD Respon-
sable Pôle Développement Rural et Environne-
ment rabenirina@afd.fr/ +261 32 41 004 62

10. Serge Ramanantsoa USAID CC
Advisor sramanantsoa@usaid.gov/ + 261
34 07 428 46

11. Salohy Soloarivelo USAID Senior
Spécialiste de l'environnement +261 34 05
428 00

12. Felanirina Rabevazaha GIZ Conseil-
lère Technique en Politique Nationale sur la
Biodiversité – Projet GBF Implementation
felanirina.rabevazaha@giz.de/ +261 32 03 426
95

13. Lie Haar Andriamanalina Réseau NatCap
(Capital Naturel) Technical Secretary /
Secrétaire Technique lhandriamanalina@wwf.
mg / +261 34 92 909 24

14. Lanto Andriambelo PNUD/BIOFIN
Coordinateur lanto.andriambelo@undp.org/
+261 32 05 076 96

15. Laza Rakotondrasoa WB Respon-
sable Sauvegarde Environnementale hrakoton-
draso@worldbank.org/ + 261 32 23 634 69

16. Jean-Claude Rasamoelina TAFOMIHA AVO
Société Civile tafomihaavo@gmail.com/ + 261
34 12 274 60

17. Harisoa Rakotondrazafy GTCC Société
Civile hrakotondrazafy@wwf.mg

18. Sitraka Andrianantenaina GTCC Société
Civile



En tant qu'entreprise fédérale, la GIZ soutient le gouvernement allemand dans la réalisation de ses objectifs dans le domaine de la coopération internationale pour le développement durable.

Publié par :
Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège social
Bonn and Eschborn, Germany

Bureau national du projet GBF-Implementation
Enceinte SOANALA – MEDD, Ambatobe
B.P. 869
Antananarivo 101 – Madagascar

Projet Global « Renforcement de la mise en œuvre nationale
des objectifs mondiaux en matière de biodiversité »
Projet GBF-Implementation

Friedrich-Ebert-Allee 32 + 36
53113 Bonn, Germany
T +49 228 44 60-0
F +49 228 44 60-17 66

Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn, Germany
T +49 61 96 79-0
F +49 61 96 79-11 15

E info@giz.de
I www.giz.de/en

Auteurs:

Patricia Ramarojaona(Consultant)

Conceptualisation et vérification:

Talitha Löwe (GIZ)
IRAJANAHARY EKEMBAHOAKA Nivo Rovahasambarana (GIZ)
Felanirina RABEVAZAH (GIZ)
Mahefa RAMANDRAIRIVONY(GIZ)

Responsable:

Marc SPIEKERMANN (GIZ), CTP-Projet "Renforcement de la mise en œuvre nationale des objectifs mondiaux en matière de biodiversité" Madagascar

Clause de non-responsabilité:

Cette publication a été réalisée avec le soutien financier du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement (Norad). Les opinions exprimées dans cette publication relèvent de la responsabilité des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues du Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) ou de l'Agence norvégienne de coopération pour le déve-

Design et images:

Mahefa RAMANDRAIRIVONY (GIZ) ,Antananarivo

Credits Photo:

Page 1 © GIZ / Rossy Heriniaina
Page 2 © GIZ / Miguel-Peter Schmitter
Page 11 © GIZ / Mahefa RAMANDRAIRIVONY
Page 13 © GIZ / Mahefa RAMANDRAIRIVONY
Page 14 © GIZ / Miguel-Peter Schmitter
Page 16 © GIZ / Miguel-Peter Schmitter
Page 17 © GIZ / Miguel-Peter Schmitter
Page 18 © GIZ / Miguel-Peter Schmitter
Page 20 © GIZ / Mahefa RAMANDRAIRIVONY
Page 27 © GIZ / Miguel-Peter Schmitter
Page 29 © GIZ / Miguel-Peter Schmitter
Page 33 © GIZ / Rossy Heriniaina
Page 34 © GIZ / Miguel-Peter Schmitter
Page 38 © GIZ / Mahefa RAMANDRAIRIVONY
Page 39 © GIZ / IRAJANAHARY EKEMBAHOAKA Nivo Rovahasambarana
Page 41 © GIZ / Miguel-Peter Schmitter
Page 43 © GIZ / Mahefa RAMANDRAIRIVONY
Page 44 © GIZ / Mahefa RAMANDRAIRIVONY
Page 50 © GIZ / Miguel-Peter Schmitter
Page 54 © GIZ / Miguel-Peter Schmitter
Page 58 © GIZ / Miguel-Peter Schmitter

Remerciements :

Nous tenons à remercier les représentants des ministères de l'environnement, des organisations de la société civile ainsi que des institutions partenaires du développement à Madagascar , qui ont accepté d'être interrogés dans le cadre de cette étude, pour leur précieuse contribution .Sans vos efforts dévoués et votre volonté de partager ouvertement vos expériences, nous n'aurions pas été en mesure de tirer des analyses et des recommandations importantes dans cette étude.

Liens URL :

Cette publication contient des liens vers des sites web externes. La responsabilité du contenu des sites externes mentionnés incombe toujours à leurs éditeurs respectifs. Lors de la première mise en ligne des liens vers ces sites, la GIZ a vérifié le contenu des sites tiers afin de déterminer s'il pouvait donner lieu à des poursuites civiles ou pénales. Toutefois, un contrôle permanent des liens vers des sites externes ne peut raisonnablement être envisagé sans indication concrète d'une violation des droits. Si la GIZ a connaissance ou est informée par un tiers qu'un site externe vers lequel elle a établi un lien engage sa responsabilité civile ou pénale, elle supprimera immédiatement le lien vers ce site. La GIZ se désolidarise expressément de ces contenus.

Antananarivo , Septembre 2025

